

Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Ain



Résultats des élections ordinaires départementales

Certificats médicaux

Rencontre des médecins
des régions Auvergne – Rhône-Alpes

Site internet de l'Ordre départemental

Conseil de l'Ordre des Médecins
11, rue des Dîmes
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 23 07 14
Fax 04 74 24 61 31
E-mail : ain@01.medecin.fr

Directeur de la publication :
Dr Robert LACOMBE

Rédacteur en chef :
Dr Bernard BOCQUET

Impression 
AGB print' © 04 74 45 52 80



ÉDITORIAL

- Synthèse des questions et des réponses proposées par le CNOM : discours du président national

Dr Robert Lacombe • page 3

Dr Patrick Bouet • page 4

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

- Résultats des élections ordinales
Nouvelle composition du Conseil, du Bureau, des Commissions • page 7
- Activité semestrielle de l'Ordre • page 8
- Les certificats médicaux : recommandations
Dr Robert Lacombe • page 8
Dr Bernard Bocquet
- Souti'Ain
Dr Pascal Pénérat • page 11
Dr Pierre Romain
- Les médecins retraités
Dr Bernard Bocquet • page 12
Dr Michel Bove
- Le site internet de l'Ordre départemental
Dr David Mouriessse • page 13
- Equipe Mobile Santé Précarité 01 de la Croix Rouge Française • page 14

INFORMATIONS RÉGIONALES

- Unité d'Accueil et de Soins pour les patients Sourds (UASS) à la Clinique de Médecine Ambulatoire (CLIMA) de l'Hôpital Edouard Herriot à Lyon • page 15
- Rencontre des médecins de la région Auvergne - Rhône-Alpes
Pourquoi le CNOM lance t'il une concertation de tous les médecins ?
Dr Andrée Parrenin • page 16

INFORMATIONS NATIONALES

- Dérives sectaires en santé • page 18

COMPTES-RENDUS DE COLLOQUES ET RÉUNIONS

- Rédiger nos directives anticipées : conférence débat du 12 novembre 2015
Dr Jean-Pierre Bucher • page 19

UN PEU D'HISTOIRE

- Rue Docteur Nodet
Dr Bernard Bocquet • page 20

ANNONCES

• page 24

NÉCROLOGIE

- Dr Abdolsamad Karagah, Dr Jean-Claude Boyeaux, Dr Jean-Pierre Drevon, Dr Jean Lafeuillade, Dr Alexandre Béraud • page 26

MOUVEMENTS DE TABLEAU

• page 30

Chaque article du Bulletin est écrit sous l'entière responsabilité du signataire.
Les articles non signés sont écrits sous la responsabilité du Comité de Rédaction, prêt à recevoir vos observations.

Conseil départemental
de l'Ordre des Médecins de l'AIN

Dr Robert LACOMBE
Président du Conseil départemental



Mme Muriel
CONVERT

Secrétaires administratives

Secrétariat
Heures d'ouverture 8h30 - 18h00 du lundi au jeudi
8h30 - 17h00 le vendredi

SECRÉTARIAT

Mme Florence
BERNARDIN



04.74.23.07.14
ain@01.medecin.fr
fax 04.74.24.61.31



Docteur
**Robert
LACOMBE**
Président
du Conseil de l'Ordre
des Médecins de l'Ain

Les élections du 18 octobre ont permis l'accueil de nouveaux conseillers ordinaires au sein du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain (CDOM).

A tous, nouveaux et « anciens », j'adresse tous mes vœux afin que cette nouvelle équipe puisse travailler pour le bien des patients, en favorisant pour cela les conditions optimales d'un exercice médical, quel qu'il soit, libéral ou salarié, hospitalier ou en ville, au sein des services médicaux pour la santé au travail, du service médical de l'éducation nationale, sans oublier nos confrères, médecins conseils.

Le CDOM a en charge les inscriptions au Tableau de l'Ordre, l'étude des contrats, souvent complexes, la réalisation de conciliations lors des plaintes, et des rencontres confraternelles lors de difficultés rencontrées par certains confrères. Nous demeurons à l'écoute de tous, accessibles par l'intermédiaire du secrétariat, où Mesdames Florence Bernardin et Muriel Convert vous délivrent les coordonnées des ordinaires suivant le problème évoqué. Le CDOM, au niveau départemental, est un interlocuteur de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé, de la CPAM de l'Ain, des représentants de la Justice.

Nous allons rencontrer avec le Docteur Baradel, référent sécurité au sein du CDOM, le colonel de Gendarmerie, pour signer une convention afin d'accroître la sécurité des médecins.

Le CDOM, garant de la bonne pratique de la déontologie, pourra vous proposer dans les prochains bulletins, une explication des différents articles du code de déontologie, en priorité ceux qui sont évoqués souvent dans notre pratique quotidienne, secret médical, certificats médicaux, sans oublier les articles gérant les différents modes d'exercice médical : exercice en lieux multiples, collaborateurs, associations, maisons de santé pluridisciplinaires...

L'activité du CDOM est donc importante, souvent méconnue, découverte par nos confrères récemment élus.

Les rôles du Conseil régional de l'Ordre des médecins vous seront expliqués dans un prochain bulletin.

L'actualité de ces dernières années soulève les nombreux problèmes liés à l'évolution de notre profession, des modes d'exercice, des orientations contenues dans la loi de modernisation de la santé. Problèmes nationaux majeurs, mal perçus par la grande majorité des patients tant la présentation publique est tronquée, masquant les grands changements liés à cette loi, n'évoquant que la pratique du tiers payant généralisé, lequel, en l'état actuel de l'intervention du grand nombre des mutuelles, inquiète tous nos confrères.

De nombreux confrères s'inquiètent, avec raison, du contenu de cette loi, certains me reprochent de ne pas m'exprimer au nom du CDOM.

A chacun, j'ai fait la même réponse : A QUESTIONS NATIONALES doivent s'entendre des REPONSES NATIONALES.

La consultation en ligne du Conseil national, à laquelle nos confrères ont répondu très nombreux, ainsi que les rencontres régionales organisées par le CNOM et les Conseils régionaux ont permis aux confrères de l'ensemble du territoire national de s'exprimer.

Nous vous proposons, à la suite de cet éditorial, de reproduire le discours prononcé par le Docteur Patrick Bouet, Président national de l'Ordre, fin octobre dernier, devant le Premier Ministre, Manuel Valls.

L'information doit être partagée par tous. Que ce bulletin y contribue !!

A l'aube de l'année 2016, permettez-moi de vous adresser à tous et à vos familles mes vœux de sérénité, permettant un exercice médical toujours amélioré, malgré les difficultés qu'il ne faut pas méconnaître.

Le Président

*Les Conseillers de l'Ordre
des médecins de l'Ain*

Les secrétaires administratives

*vous présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2016*



DEUZIÈME CONGRÈS NATIONAL du 22 au 27 octobre 2015, au Palais des Congrès à Paris

L'intérêt du discours du Président du Conseil national justifie qu'on le reproduise in extenso dans le bulletin départemental. Il fait la synthèse des questions et réponses sur la médecine actuelle proposées par le CNOM.

Discours du Docteur Patrick Bouet Président du CNOM

Monsieur le Premier Ministre,
Chers confrères,
Chers partenaires de la santé,

Je suis très heureux de vous accueillir dans le cadre de ce deuxième congrès de l'Ordre des médecins, Monsieur le Premier Ministre. Je vous remercie de nous faire l'honneur de votre présence.

Il y a tout juste un an, le Président de la République, à votre place, saluait notre institution et s'adressait à tous les médecins de France, confrontés, selon ses propres mots, « à toutes les situations, à tous les milieux sociaux, à toutes les souffrances, à toutes les fragilités ».

Monsieur le Premier Ministre, vous êtes aujourd'hui parmi nous, devant 900 élus de l'Ordre, devant nos collègues des représentations professionnelles, devant les représentants des autres Ordres des professions de santé, de l'Université et des Ordres européens, devant les jeunes médecins, devant les représentants des usagers et les acteurs du monde de la santé.

C'est, je le crois, la première fois depuis votre arrivée à Matignon que vous vous exprimez officiellement devant des médecins.

Si vous avez choisi pour cette intervention le congrès de l'Ordre, ce n'est sans doute pas un hasard.

Je veux y voir une preuve de l'importance retrouvée et du rôle reconnu de notre Institution. Mais après une année de tensions, de débats, de désaccords, n'ayons pas peur de le dire, votre venue aujourd'hui est aussi la reconnaissance de l'indépendance de l'Institution ordinale.

Cette indépendance, c'est l'essence même de la mission de l'Ordre :

- Indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques.

L'Ordre agit au service des médecins, de tous les médecins, dans l'intérêt des patients, de tous les patients. L'Ordre s'exprime dans le respect de nos Institutions, avec force et fermeté, sur ce qui lui apparaît nécessaire au regard de la déontologie et de l'éthique.

- Indépendance vis-à-vis de tous les syndicats professionnels, qui jouent un rôle fondamental dans notre démocratie, vous le savez, vous qui souhaitez, au côté du Président de la République, relancer le dialogue social. Je le rappelle avec force, l'Ordre n'est pas un syndicat.
- Indépendance enfin vis-à-vis des pouvoirs économiques et notamment vis-à-vis des industriels. L'Ordre a le devoir d'assurer la transparence et de garantir aux patients que l'exercice médical se fait en toute indépendance.

Nous voulons voir aussi dans votre venue le signe que les pouvoirs publics entendent les difficultés auxquelles les médecins font face. Qu'ils comprennent le besoin d'écoute d'une profession qui se sent depuis plusieurs années incomprise, attaquée, voire abandonnée par les responsables politiques. Votre discours est un moment attendu. Nous souhaitons qu'il marque le signal fort d'un dialogue retrouvé entre les responsables politiques et les médecins.

Nous venons tous ensemble de regarder un film, celui de la campagne que l'Ordre a lancée le 2 octobre et qui porte un message fort :

« MEDECINS. ... Notre engagement, c'est pour la vie ».

Lancer une campagne de valorisation de la profession est une première dans l'histoire de l'Ordre et, croyez-moi, nous n'avons pas pris cette décision à la légère. Le temps était venu d'agir car nous avons senti le malaise profond de nos collègues. Un malaise si profond qu'il nous est apparu urgent de rappeler les valeurs qui nous unissent et le serment qui nous lie.

- Urgent de parler au nom de tous les médecins, pour montrer, démontrer, raconter, révéler parfois la réalité de cette profession si particulière.
- Urgent de réaffirmer sa contribution au progrès de la société.



Docteur
**Patrick
BOUET**
Président
du CNOM

Ce film a rassemblé. Il a suscité l'adhésion de la profession dans son ensemble.

Parce qu'en s'attachant à montrer l'exercice de la médecine au quotidien, il met en avant les valeurs qui guident l'action des médecins, de tous les médecins, qu'ils soient libéraux, hospitaliers ou salariés, qu'ils exercent en milieu rural ou urbain. Parce que tous les médecins partagent des valeurs communes : la compétence médicale, l'éthique, le dévouement, le sens du service public et du service au public, l'action au service du lien social. . .

Etre médecin, c'est d'abord une vocation.

Etre médecin, c'est ensuite un engagement au service du bien commun et de la société.

Etre médecin, c'est répondre aux exigences de l'éthique et de la transparence.

Etre médecin, c'est enfin une mission scientifique et humaine, de rigueur et d'écoute, d'expertise et d'empathie.

Il y a pourtant aujourd'hui un double décalage entre l'excellente image qu'ont les patients de leur médecin, l'engagement des médecins dans leur métier et la perception que leur renvoient les politiques.

D'abord parce que les médecins ont le sentiment que les pouvoirs politiques se contentent de leur imposer des décisions technocratiques éloignées de leur pratique professionnelle. Contrainte plutôt que confiance, arbitrages avant la concertation. Cette méthode ne peut que susciter l'amertume et l'incompréhension.

Ensuite, parce que les médecins se voient mis en accusation sur les coûts qu'ils engendreraient. Comme tous nos concitoyens, ils connaissent les contraintes économiques. A-t-on oublié ce que les progrès de la médecine, ce que la qualité des soins, ce que la prévention au quotidien font « gagner » à notre société. A-t-on oublié que lorsqu'on soigne, lorsqu'on soulage, lorsqu'on sauve, on n'économise pas une vie. On permet la vie, on la rend plus heureuse, on lui donne de l'espérance. Soigner ne sera jamais un acte financier.

Les médecins sont également convaincus que les politiques ne perçoivent pas les contraintes, les complexités et surcharges administratives, réglementaires, économiques qu'ils rencontrent quotidiennement dans leur exercice.

Pour eux, pas de choc de simplification, mais chaque jour le poids toujours plus lourd de la complexification.

Les médecins, enfin, regardent l'avenir avec inquiétude. Ils craignent de nouveaux accrocs aux

règles fondamentales de l'exercice médical et notamment à la garantie de leur indépendance, de la liberté de choix des patients, du secret médical.

C'est dans ce contexte, déjà lourd, et depuis plusieurs années que la loi de santé a, vous le savez, cristallisé les mécontentements.

Depuis 2013, la position de l'Ordre n'a pas varié sur cette loi.

Nous en avons toujours reconnu les avancées, notamment en matière de prévention.

Mais nous avons aussi tout de suite alerté les pouvoirs publics sur les dispositions de la loi qui nous inquiétaient :

- la gouvernance dans les régions,
- l'exercice de la démocratie sanitaire,
- la protection des contenus métiers,
- les besoins de santé exprimés dans les territoires.

Nous n'avons eu de cesse de souligner les risques d'un texte portant dans son esprit la philosophie d'une médecine administrée, sans contre-pouvoirs dans les régions et territoires.

Sur le tiers payant, l'Ordre des médecins a exprimé des exigences claires sur la nécessité de le rendre progressif et partagé.

Sur la définition de ses modalités de développement, le tiers payant ne doit pas compliquer la vie des médecins, ni renforcer le pouvoir de l'Assurance-maladie ou des assureurs ! Ces exigences, inscrites dans la loi, devront être respectées et nous y serons vigilants.

Nous avons souvent pris la parole dans le débat public, défendu nos positions, en toute indépendance, conformément à nos missions et à nos valeurs.

Cela a pu surprendre, cela a bousculé, cela nous a valu des portes qui se ferment, mais il faut s'y habituer, l'Ordre est revenu dans le débat public.

Dans ce débat, l'Ordre sera toujours là pour défendre la liberté de choix des patients, la liberté d'installation et d'exercice des médecins, leur indépendance.

Monsieur le Premier Ministre, vous n'aimez pas la langue de bois, et vous allez bien sûr dans quelques instants vous exprimer. Ce congrès se tient dans le respect dû à votre fonction, dans l'écoute. Si nous avons été en désaccord, il nous faut aujourd'hui dépasser ces clivages pour servir



l'intérêt général. Nous devons aller plus loin que la Loi santé, et construire ensemble la réforme de fond dont notre système de santé a besoin car demain concentre les orages et les défis.

Depuis mars 2013, l'Ordre alerte les pouvoirs publics sur la nécessité de relancer une concertation sur l'avenir du système de santé. Car cette loi ne répond pas aux enjeux d'avenir.

Notre système de santé doit être profondément repensé, les médecins le savent et ils le disent très clairement. Il y aura une réforme durable du système de santé, lorsque objectifs et moyens seront partagés.

L'évolution doit se faire mais elle ne se fera que par l'adhésion de ceux qui en sont les piliers et les garants, c'est-à-dire les médecins.

Depuis plusieurs mois, l'Ordre des médecins a souhaité recréer les conditions d'un consensus.

C'est l'objectif principal de la grande consultation que nous avons lancée depuis septembre.

- 16 réunions en régions avec les médecins,
- 15 table-rondes avec tous les acteurs institutionnels,
- Une enquête auprès du grand public,
- et puis surtout un questionnaire auprès de tous les médecins.

Tous ces débats donneront lieu à un rapport rédigé à la fin de l'année, avec une ambition : servir de base à la réflexion sur la réorganisation du système de santé.

Il est bien sûr trop tôt pour faire le bilan de cette consultation de grande ampleur. Mais les premières réunions organisées dans toutes les régions de métropole et d'Outre-mer, et les échanges animés qui s'y sont tenus, me permettent déjà d'avancer quelques pistes de réflexion.

Croyez-moi, les médecins que nous rencontrons ne se privent pas de nous dire ce qu'ils ont sur le cœur ! Et ils attendent de vraies réponses, des réponses politiques sur trois sujets essentiels :

Le 1er sujet est celui de leurs conditions d'exercice, de la question fondamentale du temps médical, de la coordination et l'indépendance professionnelle. La première urgence est de définir avec les médecins les conditions acceptables et équilibrées de leur exercice quotidien.

Le 2ème sujet qui ressort de ces premiers échanges concerne l'organisation territoriale des soins. Quelle organisation territoriale adopter ? Quelle place et quel rôle du médecin dans les territoires ? Comment éviter les modèles nationaux et innover localement ? La deuxième urgence est donc de ré-

investir chaque territoire, d'identifier les problématiques de la population afin de répondre au mieux aux besoins de santé et de prévention.

Le 3ème sujet abordé est celui de la formation. Aucune loi santé aujourd'hui ne peut faire cette impasse.

Il est essentiel d'instaurer des études professionnalisantes. Les étudiants doivent découvrir très vite toutes les formes d'exercice afin de faire un choix raisonné au moment de leur internat. En effet, au terme du cursus universitaire, nous constatons que 25% des étudiants en médecine font autre chose que le métier pour lequel ils ont été formés. La troisième urgence est donc de repenser entièrement la formation en fonction de l'évolution de l'organisation des soins, des enjeux territoriaux et des nouveaux modes d'exercice.

Nous vous proposons donc aujourd'hui d'aller plus loin, ensemble, en construisant le système de santé de demain.

Nous devons, pour cela, établir des conditions préalables de dialogue et d'écoute. Les médecins y sont prêts, leur Ordre y est prêt. Monsieur le Premier Ministre, le moment est venu de relancer les bases du dialogue.

Si ce dialogue est basé sur la confiance, si les enjeux sont partagés, alors nous pourrons ensemble faire des propositions fortes pour moderniser, transformer et rendre plus équitable le système de santé français. Pour construire enfin la réforme attendue que nous appelons tous de nos vœux.

Parce que les médecins l'attendent. Parce que nos concitoyens l'attendent. Parce que la santé est un droit fondamental au cœur du pacte républicain. Parce que les médecins ne sont pas frileux. Parce que sans médecin, il n'y a tout simplement pas de système de santé,

C'est devant ces acteurs, engagés, responsables, mobilisés, que vous allez maintenant vous exprimer.

Monsieur le Premier Ministre, ne les décevez pas !



Résultats des élections ordinaires

Le 18 octobre 2015, les élections ordinaires départementales ont permis de procéder au renouvellement par moitié du Conseil pour une durée de six ans. Voici les résultats des votes :

> Nombre de médecins inscrits à notre Tableau : 1 504

> Nombre de votants : 641

Dr Robert LACOMBE	458 voix	Elu Titulaire	Dr Jean DUFÉY	219 voix	Elu suppléant
Dr Andrée PARRENIN	350 voix	Elue Titulaire	Dr Sylvie JACQUET-FRANCILLON	203 voix	Elue suppléant
Dr Bernard BOCQUET	350 voix	Elu Titulaire	Dr Jean-Claude POLICON	202 voix	Elu suppléant
Dr Serge BRIQUE	332 voix	Elu Titulaire	Dr Jacques-François BARDINA	150 voix	Elu suppléant
Dr Elodie BOIS	313 voix	Elue Titulaire	Dr Guylain HERVE	135 voix	Elu suppléant
Dr Marie-Françoise MASSON-SEYER	300 voix	Elue Titulaire	Dr Denis NICOLAI	132 voix	Elu suppléant
Dr Hervé ARNOULD	293 voix	Elu Titulaire	Dr Mohamed CHAFIQ	121 voix	Elu suppléant
Dr Claude ERRARD	241 voix	Elu Titulaire	Dr Catherine CAVAILLES	115 voix	Elue suppléant
Dr Gilles FOREST	223 voix	Elu Titulaire	Dr Thierry LA FAY	113 voix	Elu suppléant

Dans sa réunion plénière du 20 octobre, les conseillers ont voté pour l'élection des membres du Bureau.

Président d'Honneur :	Dr Jacques RASCLE	OYONNAX
Président :	Dr Robert LACOMBE	LAGNIEU
1er Vice-Président :	Dr Hervé ARNOULD	BOURG EN BRESSE
2ème Vice-Président :	Dr Bernard BOCQUET	BOURG EN BRESSE
3ème Vice-Président :	Dr Loïc BIOT	BOURG EN BRESSE
4ème Vice-Président :	Dr Claude ERRARD	AMBERIEU EN BUGEY
Secrétaire Générale :	Dr Andrée PARRENIN	VILLEREVERSURE
Secrétaire Adjointe :	Dr Marie-Françoise MASSON SEYER	ST DENIS LES BOURG
Trésorier :	Dr Jacques BARADEL	MAILLAT
Trésorière adjointe :	Dr Monique PELLETIER	BOURG EN BRESSE

Conseillers Titulaires :

Dr. Elodie BOIS	BOURG EN BRESSE	Gynécologue-Obstétricien
Dr. Serge BRIQUE	BOURG EN BRESSE	Neurologue
Dr. Jean BRUHIÈRE	SAINT REMY	Gastro-entérologue – retraité
Dr. Guy COUTURIER	REPLONGES	Généraliste
Dr. Gilles FOREST	AMBERIEU EN BUGEY	Chirurgien Vasculaire
Dr. Anne-Lise LEMAY	MARBOZ	Généraliste
Dr. David MOURIESSE	BOURG EN BRESSE	Médecin Urgentiste
Dr. Eric PIQUERAS	BOURG EN BRESSE	Cardiologue

Conseillers Suppléants :

Dr. Jacques-François BARDINA	BOURG EN BRESSE	Psychiatre
Dr. Michel BOVE	JASSANS RIOTTIER	Généraliste - retraité
Dr. Catherine CAVAILLES	SAINT JEAN SUR VEYLE	Ana.path. - retraitée
Dr. Mohamed CHAFIQ	OYONNAX	Gastro-entérologue
Dr. Jean DUFÉY	OYONNAX	Gériatre
Dr. Guylain HERVE	BOURG EN BRESSE	Médecin Conseil
Dr Jean-Pierre ILLIANO	FERNEY VOLTAIRE	Généraliste - retraité
Dr. Sylvie JACQUET-FRANCILLON	BOURG EN BRESSE	Médecin Territorial
Dr. Thierry LA FAY	AMBERIEU EN BUGEY	Chirurgien
Dr. Eric LAZARD	OYONNAX	Pédiatre - retraité
Dr. Denis NICOLAI	BOURG EN BRESSE	Médecin du Travail
Dr. Jean-Claude POLICON	SERRIERES DE BRIORD	Généraliste - retraité

Le 17 novembre, le Conseil a établi la composition des différentes Commissions :

Inscriptions : Drs R.LACOMBE, H. ARNOULD, J.BARADEL, B. BOCQUET, S.BRIQUE, C.CAVAILLES, M. CHAFIQ, G.COUTURIER, J. DUFÉY, JP. ILLIANO, G. FOREST, A.PARRENIN, M. PELLETIER, J.RASCLE,
Contrats : Drs A. PARRENIN, E.BOIS, G.HERVE, G. FOREST, T. LAFAY, AL. LEMAY, P. POZZETTO, D.NICOLAI,
Exercice professionnel : Drs S.BRIQUE, H.ARNOULD, JF.BARDINA, L.BIOT, E. BOIS, MF. MASSON-SEYER, A. PARRENIN, JC.POLICON,
Contentieux : Drs R.LACOMBE, H. ARNOULD, JF BARDINA, L. BIOT, B.BOCQUET, S. BRIQUE, J. BRUHIÈRE, C. ERRARD, G. HERVE, A. PARRENIN, J. DUFÉY, S.JACQUET-FRANCILLON, M. PELLETIER,
Trésorerie : Drs J.BARADEL, A. PARRENIN, M.PELLETIER,
Bulletin : Drs B.BOCQUET, J.BARADEL, C.CAVAILLES, R. LACOMBE, AL. LEMAY, D. MOURIESSE, D.NICOLAI, A. PARRENIN, J.RASCLE,
Qualifications – VAE ordinaire (Validation Acquis Expérience) : Drs A.PARRENIN, E.BOIS, R.LACOMBE, T.LAFAY,
Ethique et déontologie : Drs L.BIOT, H. ARNOULD, JF.BARDINA, E.BOIS,

S.BRIQUE, J.BRUHIÈRE, C.CAVAILLES, G.HERVE, T.LAFAY, MF MASSON SEYER, J.RASCLE,
Permanence des soins : Drs MF.MASSON-SEYER, E.BOIS, M.CHAFIQ, G.COUTURIER, R.LACOMBE, T.LAFAY, D.MOURIESSE, JC.POLICON,
Santé Publique : Drs MF.MASSON-SEYER, G.HERVE, S.JACQUET FRANCILLON,
Médecine Préventive : Drs R.LACOMBE, M. CHAFIQ, J.DUFÉY, G.HERVE, S.JACQUET FRANCILLON, D.NICOLAI,
Informatique : Drs C.ERRARD, AL. LEMAY, D.MOURIESSE, D.NICOLAI,
Relations Médecins Industrie : Drs M.BOVE, M.CHAFIQ, A.PARRENIN, D. MOURIESSE,
Entraide : Drs J.BARADEL, G.COUTURIER, T.LAFAY, M.PELLETIER, JC.POLICON,
Sécurité : Drs J.BARADEL, T.LAFAY, R.LACOMBE, A.PARRENIN,
Retraité(e)s et veuf(ve)s de médecins : Drs B. BOCQUET, M.BOVE, C.CAVAILLES, G.COUTURIER,

Activité semestrielle du Conseil départemental

(de juillet à novembre 2015)

Le Bureau se réunit tous les premiers mardis du mois.

Le Conseil tient une séance les troisièmes mardis de chaque mois.

Les membres des Commissions se réunissent chaque fois que nécessaire. Leurs membres effectuent les missions qui leur sont confiées (assistance à des réunions, colloques, comités, organismes divers, Caisse Primaire d'Assurance Maladie...) en fonction des invitations.

Voici quelques chiffres pour le deuxième semestre 2015 :

- 74 projets ou contrats ont été étudiés
- 8 saisies de dossiers médicaux
- 38 accueils de confrères en vue de l'inscription au Tableau
- 6 plaintes reçues
- 2 réunions de conciliation
- 19 doléances traitées
- 42 invitations à des colloques, réunions, commissions...
- Conventions Relations Médecins – Industrie :
 - 21 réunions, séminaires et congrès
 - 1 étude
 - 20 contrats d'intervenant et d'orateur

Les certificats médicaux : recommandations

La rédaction des certificats médicaux engage la responsabilité du médecin. Elle peut être source de litiges, voire de plaintes.

Des questions sont fréquemment posées au Conseil de l'Ordre.

C'est pourquoi, ce sujet, déjà abordé dans de précédents bulletins (janvier 2011, janvier 2013), reste d'actualité et nous engage à donner à nouveau quelques précisions :

Docteur
Robert
LACOMBE

Docteur
Bernard
BOCQUET

Le code de déontologie médicale aborde la question avec précisions :

Article 28 : « la délivrance d'un rapport tendancieux ou d'un certificat de complaisance est interdite »

Article 76 : « l'exercice de la médecine comporte normalement l'établissement par le médecin, conformément aux constatations médicales qu'il est en mesure de faire, des certificats, attestations et documents dont la production est prescrite par les textes législatifs et réglementaires.

Tout certificat, ordonnance, attestation ou document délivré par un médecin doit être rédigé lisiblement en langue française et daté, permettre l'identification du praticien dont il émane et être signé par lui. Le médecin peut en remettre une traduction au patient dans la langue de celui-ci ».

Le certificat médical ne se justifie que s'il a une raison médicale. Il n'est obligatoire que si un texte législatif ou réglementaire l'exige. Nous rappelons :

- **les conseils** pour la délivrance d'un certificat médical
- **les principaux certificats obligatoires** (certains consistent à remplir un formulaire officiel préétabli par ex : accidents du travail, maladie professionnelle, décès, arrêts de travail...)
- **l'incapacité totale de travail** : ITT pénale, dont la durée (inférieure ou supérieure à 8 jours) fait porter au médecin une responsabilité majeure
- **le certificat de décès** (bien vérifier et noter la présence de prothèses ou de piles cardiaques)
- **certificats et détention d'armes.**

En conclusion, tout médecin peut se trouver dans la situation d'une demande de certificat le mettant en difficultés. Ces quelques conseils ont pour but de leur faciliter la tâche. Des renseignements plus précis peuvent être trouvés sur les **sites internet suivants** :

www.conseil-national.fr
(modèles de certificats)
www.sante.gouv.fr
(annexe : certificats médicaux)

Conseils pour la délivrance d'un certificat médical :

- **se poser les questions : qui le demande ? pourquoi ? pour qui ? est-il obligatoire ?**
- **sur papier à entête**
- **en présence de la personne concernée**
- **interrogatoire et examen clinique indispensables**
- **relater les faits médicaux personnellement constatés**
- **pas d'omission volontaire dénaturant les faits**
- **ne relater les doléances du patient que**
 - si elles sont utiles
 - avec grande prudence
 - au conditionnel
 - entre guillemets (« selon ses dires »)
- **ne jamais mettre en cause un tiers**
- **apposer sa signature manuscrite, avec tampon éventuel**
- **dater le certificat du jour de sa rédaction**
- **remettre le certificat en main propre**
- **conserver un double dans le dossier du patient**
- **refuser une demande abusive ou illicite**

Les principaux certificats obligatoires (prévus par la loi et les règlements) :

- naissance et certificats de santé de l'enfant
- vaccinations
- certificats destinés à obtenir des avantages sociaux (maternité, maladie...)
- accident de travail
- maladie professionnelle
- demandes de pensions militaires et invalidité
- protection juridique
- certificats pour soins psychiatriques
- coups et blessures, sévices
- réquisition sauf récusation

Les certificats non obligatoires (à l'appréciation du médecin) :

- certificats susceptibles de donner droit, autres que ceux obligatoires
- non contre-indication à la pratique d'un sport

Ce qui n'est pas un certificat :

- une attestation remise en main propre pour faire valoir un droit
- un signalement directement adressé au Procureur

Les certificats qu'il faut refuser :

- manifestement abusifs (simple absence scolaire...)
- réclamés par un tiers, sauf exception légale
- illicites (complaisance, faux certificats...)

ITT pénale :

Incapacité Totale de Travail (victimes de coups et blessures, quel que soit l'âge ou le statut)

IL FAUT DISTINGUER :

- ITT pénale : Incapacité Totale de Travail
- ITT civile : Incapacité Temporaire Totale

Règles générales de la rédaction des certificats : Faits médicaux personnellement constatés

à retenir :

La victime de coups et blessures volontaires a-t-elle besoin de quelqu'un pour accomplir des gestes qu'elle effectuait seule jusqu'alors ?



Si oui, elle est en ITT. La victime de coups et blessures volontaires est-elle hospitalisée ?

La durée de l'ITT pénale :

Une responsabilité écrasante confiée au médecin :

Inférieure à 8 jours :

contravention, amende, sauf circonstances aggravantes (si cela est le cas idem supérieure à 8 jours).

Supérieure à 8 jours :

délict, prison et amende

Certificat de décès

Il est à remplir avec précision, en sachant qu'il engage la responsabilité civile et pénale du médecin. En dehors de sa valeur légale et de son caractère obligatoire, il est utile pour :

- la connaissance des causes du décès, sous pli confidentiel destiné au médecin de Santé Publique. Cela permet l'établissement des statistiques pour la morbidité et la mortalité.
- la présence de prothèses doit être signalée avec précision, en raison des risques lors de l'incinération ou de l'inhumation : « toute prothèse renfermant **des radio-éléments artificiels doit être enlevée avant la mise en bière**. Toute prothèse fonctionnant au moyen **d'une pile doit être enlevée avant la crémation** » (article R 363-16 du code des communes).
- la date et l'heure du décès sont mentionnées, parfois avec difficulté selon les circonstances (c'est alors qu'une expertise médico-légale peut donner des éléments plus précis). Quoi qu'il en soit le médecin **rédige le certificat en mentionnant la date du constat** (qui peut être différente de celle du décès).

Certificats et détention d'armes

Toute personne désirant acquérir et / ou détenir une arme et des munitions doit produire un certificat médical datant de moins d'un mois.

Les armes sont classées en 4 catégories selon leur dangerosité :

Cat A : armes et matériels de guerre, interdites

Cat B : certaines armes à feu, de poing, d'épaule : autorisation préfectorale

Cat C : certaines armes à feu d'épaule ou susceptibles de tirer une balle ou autres projectiles : déclaration en Préfecture

Cat D1 : armes d'épaule et canon lisse, un coup par canons : enregistrement en Préfecture

Cat D2 : armes blanches, incapacitantes, lacrymogènes, armes à impulsion : détention libre

Si le demandeur est titulaire d'un permis de chasse ou d'une licence de tir, depuis moins d'une année, un nouveau certificat médical n'est pas demandé (puisque l'arme a été délivrée au vu d'un certificat médical).

La rédaction du certificat :

- préciser que « **A LA DATE DU CERTIFICAT**, l'état de santé physique et psychique de M.....n'est pas incompatible avec la détention d'une arme de catégorie... »
- si **antécédents** psychiques, le certificat doit être rédigé par un **PSYCHIATRE** qui précise que « **A LA DATE DU PRESENT CERTIFICAT** et pour autant que j'ai eu connaissance de ses antécédents – l'état de santé... »

Il est recommandé de conserver un double du certificat dans le dossier, que l'on peut faire signer par le demandeur. Lui préciser que ce certificat n'est valable qu'un mois.

Pour plus de précisions :

- questionnaire de santé, certificats et assurances. Médecins. Bulletin de l'Ordre national n°41. Oct. Nov. Déc. 2015
- armes et certificat médical. Médecins. Bulletin de l'Ordre national n°25. mai – juin 2014.

Sites internet :

www.conseil-national.medecin.fr

www.service-public.fr (loisirs, chasse et pêche, armes)



Chers confrères, merci de nous offrir cette tribune pour nous permettre de présenter notre structure et notre dispositif dont le but est d'offrir un soutien aux professionnels de santé dans l'accompagnement de leurs patients, plus particulièrement quand leurs problèmes de santé sont complexes à prendre en charge.

C'est à partir de la constatation des difficultés de communication et des obstacles à la coordination des professionnels de santé, notamment entre la ville et l'hôpital, que des médecins hospitaliers et libéraux ont créé VILHOP'AIN. Très vite, les objectifs de leur action ont été d'accompagner au mieux les patients dans leur parcours de soins pour éviter les dysfonctionnements de prise en charge.

Lorsque leur santé est atteinte par des pathologies graves ou multiples, que se posent en plus des problèmes sociaux ou médico-sociaux, le médecin a-t-il toujours la connaissance des moyens à disposition à Bourg en Bresse ou dans l'Ain et le temps de les solliciter ? Or, pour aider à la prise en charge de toutes ces problématiques, des professionnels et des structures existent : notre territoire en est assez riche pour répondre pratiquement à tous ces problèmes.

C'est pourquoi dans la région Rhône Alpes, ont été créées dans chaque département des plateformes d'appui à la coordination. **Dans l'Ain, c'est Vilhop'Ain qui porte la plateforme Souti'Ain.** Il s'agit d'une plateforme polyvalente (sans critère d'âge, de pathologie, ...) avec une approche globale (sanitaire, médico-sociale, sociale). Les objectifs sont d'éviter les ruptures et de fluidifier les parcours de santé, d'articuler, de créer du lien entre les intervenants.

Nous vous apportons un appui selon vos besoins :

- **Disposer d'un interlocuteur unique** : pour tous vos patients avec une approche globale ;
- **Aider à l'orientation des patients** : recherche de structures adaptées, annuaire des ressources ;
- **Disposer d'un appui sur mesure** : de l'appui ponctuel à la coordination ;
- **Permettre un gain de temps médical** : tout ou partie de la coordination est assuré(e) par la coordinatrice.

Nous vous présentons le fonctionnement de Souti'Ain pour les situations complexes : la coordinatrice d'appui effectue une évaluation multidimensionnelle en lien avec les intervenants autour du patient, afin d'identifier les besoins pour proposer un **plan personnalisé de santé (PPS)** dans le respect du secret professionnel. **La coordinatrice se rend au domicile du patient pour l'évaluation et le suivi de la mise en oeuvre du PPS.** Il précise les actions à mettre en oeuvre pour permettre l'accès aux droits, aux aides et aux soins, et mobilise les ressources. **Le médecin traitant reste le pivot de la coordination et valide le PPS.**

Vous rencontrez une difficulté, appelez nous, nous rechercherons des solutions !

Souti'Ain est au service des professionnels, elle s'adapte aux demandes, garantit le principe de subsidiarité, s'appuie sur les ressources du territoire et assure un suivi. Elle n'a pas vocation à intervenir dans l'urgence mais elle se veut être réactive.

Exemple : la coordinatrice a co-construit un retour à domicile pour un patient alcoolique isolé en milieu rural dans un logement inadapté. Son action a permis d'éviter les hospitalisations multiples en urgence pour motif somatique ou non, de programmer les hospitalisations, d'être l'interface entre les professionnels de ville et hospitaliers. Elle a organisé une réunion de concertation pluri-professionnelle pour que l'ensemble des intervenants décide ensemble du PPS en accord avec le patient.

Docteur
Pascal
PENETRAT

président Vilhop'Ain

Docteur
Pierre
ROMAIN
chef de projets - référent
médical Souti'Ain

Nous contacter : 04 74 22 04 31 ou secretariat@vilhopain.fr

Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h



www.soutiaain.fr

Médecins retraités

■ Commission des médecins retraités et conjoint(e)s

À l'issue des élections du 18 octobre 2015, le Conseil départemental de l'Ordre a mis en place un certain nombre de Commissions.

La Commission des médecins retraité(e)s et conjoint(e)s a pour but de s'occuper et d'aider si nécessaire, les confrères et consœurs qui prennent leur retraite, ou bien qui poursuivent une activité pendant quelques années en cumul emploi-retraite. Elle est également au service des conjoint(e)s qui souhaitent une aide.

Actuellement, dans l'Ain, sur 1516 médecins inscrits au Tableau à ce jour, un tiers (543) sont retraités.

Il apparaît normal que le Conseil de l'Ordre prenne en compte ces confrères à la fin de leur vie professionnelle et reste à leur service lorsqu'ils en éprouvent le besoin, maintienne des liens d'amitié et de confraternité.

Les responsables sont les Docteurs Bernard Bocquet, Michel Bove, Catherine Cavallès, Guy Couturier. Cette Commission est en relation étroite avec l'AMVARA de l'Ain.

■ CARMF : la Caisse Autonome de Retraite des médecins de France prend en charge la pension des retraités et conjoint(e)s survivants.

Les récentes élections ont permis d'élire les représentants des départements. Dans l'Ain, les confrères élus sont :

Dr Thierry Allieri	40, cours de Verdun 01100 OYONNAX	Tél. 04.74.73.01.22
Dr Philippe Bertron	29, rue de Genève 01800 MEXIMIEUX	Tél. 04.37.61.04.95
Dr Eric Boulot	L'Espace Médical Rue Giry 01600 TREVOUX	Tél. 04.74.00.09.10
Dr Pierre Gros	22, rue de Savoie 01510 ARTEMARE	Tél. 04.79.87.10.46

■ AMVARA : l'Association des Médecins Retraités et Veuves Allocataires de la CARMF de la Région Rhône-Alpes fait partie de la FARA, Fédération des Associations Régionales des Allocataires de la CARMF.

* La FARA occupe 2 sièges du collège des retraités à la CARMF et 1 siège des « conjoints survivants » aux côtés des 19 sièges des cotisants. La FARA représente donc les retraités et leurs conjoints auprès de la CARMF et des pouvoirs publics. Sa crédibilité dépend du nombre de ses adhérents.

* Dans l'Ain, AMVARA-01 est l'échelon départemental qui compte 80 adhérents en 2015. Cette association, à but non lucratif, animée par des bénévoles, a pour objectifs :

- l'entretien de liens d'amitiés et d'entraide,
- le développement des contacts entre confrères retraités et leurs conjoint(e)s. C'est pourquoi notre association est ouverte à tous, quels que soient les régimes de retraite (libéraux, salariés, hospitaliers...).
- la représentation et la défense des retraités et leurs ayants-droits, par l'intermédiaire de la FARA.

* Le siège d'AMVARA-01 se trouve au Conseil de l'Ordre, 11, rue des Dîmes, à Bourg-en-Bresse. Nous remercions le Président, le Conseil, les secrétaires administratives, qui acceptent de nous héberger, d'assurer le secrétariat et l'envoi des courriers.

Composition du Bureau et CA d'AMVARA-01

Président	Dr Michel Bove
Vice-Président	Dr Jean-Paul Renand
Secrétaire	Dr Bernard Bocquet
Secrétaire adjoint	Dr René Perdrix
Trésorier	Dr Jean-François Delarbre
Membres élus	Dr Alain Patillot (responsable informatique) Dr Gérard Gelin

Nos dates à retenir en 2016

vendredi 1er avril :	réunion d'AMVARA 01 (conférence et repas)
vendredi 29 avril :	AG d'AMVARA (région) à Annecy
vendredi 14 octobre :	réunion d'AMVARA-01 (AG, conférence, repas)

les invitations seront adressées aux adhérents un mois à l'avance.

* Adhérer à AMVARA 01 : de notre nombre dépend notre influence. Si vous ne nous aidez pas à défendre votre retraite, qui le fera ?

Consulter les sites internet !

- amvara.org
- retraite-fara.com
- carmf.fr

Cotisations 2016 AMVARA-01

35 € pour les médecins allocataires de la CARMF
22 € pour les non allocataires
12 € pour les conjoint(e)s allocataires
10 € pour les conjoint(e)s non allocataires

AMVARA-01

Association des Médecins et Veuves Allocataires de la CARMF-Rhône-Alpes
Siège : Ordre des Médecins de l'Ain,
11 rue des Dîmes – 01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04.74.23.07.14.

Docteur
Bernard
BOCQUET

Docteur
Michel
BOVE

Le site internet



Docteur
David
MOURIESSE

<http://www.conseil01.ordre.medecin.fr>

Afin de moderniser notre communication, le Conseil départemental des médecins de l'Ain lance son site internet. Ce site s'adresse à tous les médecins et permet d'accéder à des informations émanant du Conseil départemental, régional ou national en fonction de l'actualité. L'enrichissement se fera en fonction de l'actualité et sera géré par une commission de médecins du Conseil départemental.

Le site est composé de **2 couches d'informations** :

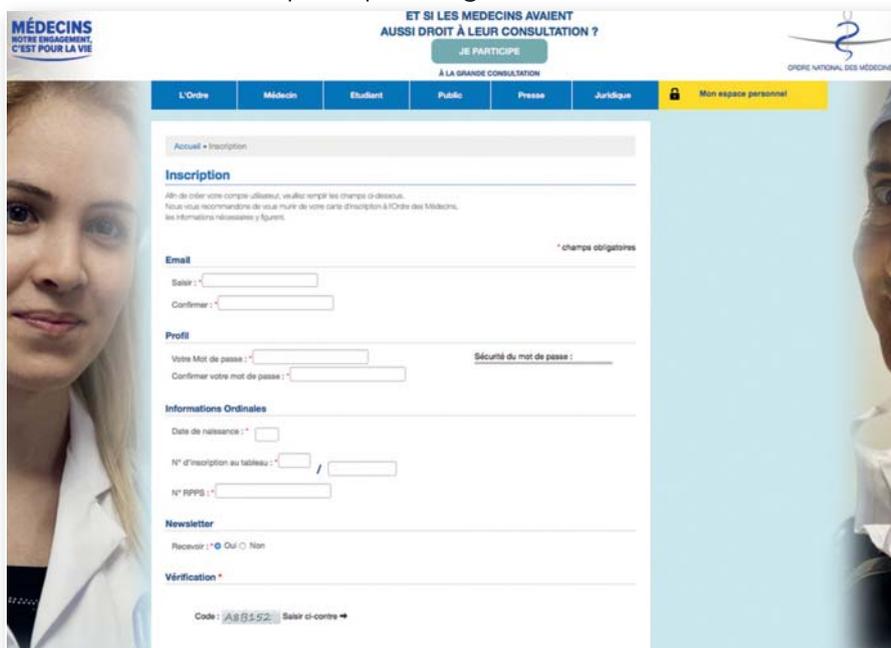
- **La première est dédiée à tous** et permettra d'avoir des informations lisibles par tous, médecins et non médecins sur le conseil départemental et sur des sujets de santé publique.
- **La seconde, professionnelle**, permettra de communiquer sur des informations destinées aux médecins uniquement et nécessite une inscription.



INSCRIPTION : Pour accéder aux informations professionnelles, il faudra s'authentifier sur le site. Pour ce faire, vous devez utiliser les codes d'accès qui sont les mêmes que vous utilisez pour vous connecter à votre espace personnel sur le site du Conseil national de l'Ordre des médecins. Si vous n'avez jamais effectué cet enregistrement :

- Cliquez en haut à droite du site internet du Conseil départemental et cliquer sur « inscription ».
- Remplissez le formulaire en vous munissant de votre numéro d'inscription au tableau de l'Ordre ainsi que de votre numéro RPPS.
- N'oubliez pas de remplir le code de vérification
- Cliquez sur « Créer un nouveau compte »

Une fois le compte créé, retournez sur le site du Conseil départemental à l'adresse <http://www.conseil01.ordre.medecin.fr/> et « authentifiez-vous » en cliquant en haut à droite du site avec le mail et le mot de passe préenregistrés.



Equipe Mobile Santé Précarité 01 de la Croix Rouge Française

La délégation départementale de l'Ain de la Croix-Rouge Française a mis en place une **Equipe Mobile Santé Précarité** pour venir en aide à des **personnes en situation de précarité**, dépourvues de couverture sociale ou en rupture de droit.

Une **consultation médicale** de « premier recours » et l'**orientation sociale** sont au centre du dispositif. La consultation est gratuite et des médicaments de première nécessité peuvent être délivrés. Une orientation vers les bonnes structures est effectuée après étude de la situation sociale.

Plusieurs zones géographiques ont été ciblées dans un premier temps : Ambérieu en Bugey, Belley, Nantua et Pays de Gex.

Le dispositif fonctionne actuellement grâce à l'implication bénévole d'un médecin, d'un pharmacien et de médiateurs.

C'est pourquoi le Président de la délégation départementale, Monsieur Jacques Aubry, **souhaite l'aide d'un second médecin** pour couvrir les besoins du département.

Si vous souhaitez répondre à cet avis de recherche et demander un complément d'information, voici les coordonnées :



Délégation départementale de la Croix Rouge

3 rue Henry Dunant

01000 BOURG EN BRESSE

Tél. 04 74 23 25 65

e-mail : dd01@croix-rouge.fr

www.croix-rouge.fr

Unité d'Accueil et de Soins pour Sourds (UASS)

L'Unité d'Accueil et de Soins des Patients Sourds (UASS) est située dans le pavillon R de l'Hôpital Edouard Herriot.

Cette unité vise les populations sourdes et leur famille, plus particulièrement les patients sourds locuteurs de la langue des signes du bassin lyonnais, à l'instar de l'unité grenobloise qui existe depuis 2001, et d'un cabinet libéral avec des généralistes locuteurs de la langue des signes qui existe déjà à Saint Etienne (Drs Charles, Bonnefond, Martinez).

A savoir qu'une unité vient de s'ouvrir au Centre Hospitalier d'Annecy (Dr Gautier).

Deux médecins généralistes pratiquant la langue des signes française (LSF) consultent sur rendez-vous.

Sur place :

- permanence d'une assistante sociale, sur rendez-vous également (Mme Demeure) ;
- présence d'un interprète français / langue des signes sur place pour les consultations médicales avec les généralistes, si besoin avec les spécialistes du pavillon R et avec l'assistante sociale.

Prise de rendez-vous possible par SMS, fax, courriel, voire téléphone (par un tiers) (cf coordonnées ci-dessous)

L'unité est à la disposition des médecins et de leurs patients sourds pour des consultations adaptées à leur langue de vie.

Un des objectifs de l'unité est de créer un lien « ville-hôpital » pour optimiser la prise en charge de cette population aux besoins spécifiques.

En pratique : consultations les lundis et les mercredis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous. Les rendez-vous peuvent être pris de la manière suivante :

- par courriel : heh.consultation-sourds@chu-lyon.fr
- par SMS au 07 84 00 05 60 (rdv oraux possibles)
- n° fax du service 07 72 11 24 01

Un système visio sera prochainement mis en place (un logiciel permettra des visio conférences et des discussions LSF par webcam avec les patients ; ils pourront se connecter de leur domicile.)



Réunion des médecins des régions Auvergne-Rhône-Alpes



Docteur
Andrée
PARRENIN

Pourquoi le Conseil national de l'ordre lance t'il une consultation de tous les médecins ?

Le débat sur la loi de santé a mis en lumière un véritable malaise de la profession.

Les médecins ont le sentiment de ne pas être écoutés et plus généralement de ne pas être reconnus à la hauteur de ce qu'ils apportent à la société et les pouvoirs publics semblent avoir oublié leur rôle central dans le système de santé.

L'Ordre n'entend pas agir sur le terrain des syndicats mais souhaite rassembler l'ensemble de la profession pour recueillir l'opinion des médecins quel que soit leur mode d'exercice, avant la tenue de la Consultation nationale de santé annoncée par le gouvernement pour début 2016.

L'Ordre des médecins a voulu prendre l'initiative pour donner à notre système de santé le vrai débat qu'il mérite et pour cela redonner la parole à tous les médecins, en déclinant plusieurs actions :

1. **Une campagne de valorisation** du métier de médecin : une campagne de spots télévisés de 3 fois 30 secondes diffusés sur les grandes chaînes publiques au mois d'octobre et encore visible sur le site du CNOM.

2. **La grande consultation** qui se décline en quatre axes.

a) une consultation **en ligne** à laquelle tous les médecins ont été invités à répondre (un très grand nombre de réponses a été rassemblé),

b) des **réunions** ont été organisées avec les institutionnels du monde de la santé (Haute Autorité de Santé, Agence Nationale de Sécurité du Médicament, Institut National du Cancer, le défenseur des droits), les universités, les représentants des doyens, les assureurs, les autres ordres des professions de santé, les jeunes médecins et les internes, etc...

c) des réunions avec tous les médecins dans les **treize nouvelles régions**,

d) **interrogation de la population** (sondage sur un panel représentatif de 4000 personnes).



Les résultats de cette grande consultation seront rendus publics mi-janvier. Le CNOM pourra alors être une force de proposition lors de la Consultation nationale, et pourra peser auprès des Pouvoirs Publics lors de la rédaction des ordonnances qui seront promulguées pour l'application de la loi de santé.

Le 21 novembre 2015, s'est tenue à Lyon la réunion pour la région AUVERGNE-RHONE-ALPES

en présence du Président du CNOM le Docteur Patrick Bouet, du Vice-Président du CNOM le Dr Patrick Romestaing ainsi que du Secrétaire Général le Docteur Walter Vorhauer, du Docteur François Wilmet, Président de la Délégation aux relations internes, du Docteur Georges Granet, Président du Conseil Régional Rhône-Alpes et du Professeur Philippe Thieblot, Président du Conseil Régional de l'Ordre d'Auvergne.

Cette réunion a rassemblé environ 200 médecins. Les échanges ont été très riches et parfois vifs. Ils ont porté principalement sur l'inquiétude de la profession face à l'avancée des déserts médicaux et sur l'opposition unanime à la loi de santé.

Le Président Bouet a expliqué que depuis 2013, le CNOM n'avait cessé de répéter

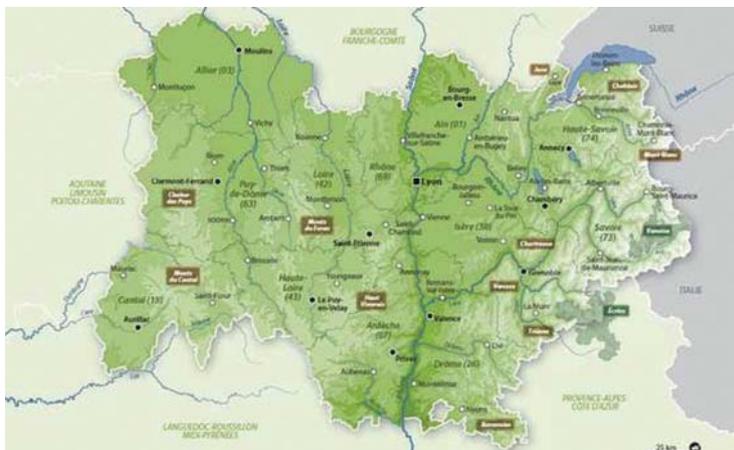
que cette loi n'était ni adaptée à la situation, ni aux enjeux. Cette loi est votée mais ce n'est pas une raison, a martelé le Président, pour baisser les bras, il faut faire en sorte que certains éléments de cette loi ne soient pas applicables. L'Ordre portera les propositions de la profession.

Les jeunes installés venus nombreux veulent plus de soutien de la part de l'Ordre et demandent de l'aide pour remettre en marche un système de santé désorganisé. La plupart des médecins se sentent écrasés par les tâches administratives et demandent qu'on leur laisse du temps pour soigner.

Mais au final, tous ont été reconnaissants de voir l'Ordre venir à leur rencontre pour écouter la parole du terrain.

L'Ordre reste à l'écoute de tous les médecins, quel que soit leur mode d'exercice.

La Future région Auvergne-Rhône-Alpes



Deuxième région après l'ILE-DE-FRANCE

Sa **superficie** sera de 69.711 kms² (équivalente à l'Irlande)

Sa **population** sera de 7.807.000 habitants (équivalente à la Suisse).

Elle englobera :

* les 4 départements d'Auvergne : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme
qui comptent 1 CHU : Clermont-Ferrand
5 288 médecins inscrits au Tableau dont 3 980 actifs*

* les 8 départements de Rhône-Alpes : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Haute-Savoie, Savoie
qui comptent 3 CHU : Grenoble, Lyon, Saint-Etienne
27 323 médecins inscrits au Tableau dont 21 406 actifs*

*Atlas démographique du CNOM 2015

Dérives sectaires en santé

Nous vous faisons part du communiqué de presse du 23 septembre 2015 informant de la signature d'une convention de partenariat entre le Président de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES) et le Président du Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM).

Elle témoigne de l'engagement des deux institutions en faveur du développement de la vigilance sur les dérives sectaires en santé, et de leur engagement à veiller à l'information des professionnels de santé et à la qualité de la prise en charge médicale des patients, notamment lorsque ceux-ci s'interrogent sur un parcours de soins, à savoir le choix d'un thérapeute ou d'un traitement « complémentaire ».

Deux axes prioritaires ont été définis :

- **l'échange d'informations** portant sur les signalements de situations à risque, complété par l'apport d'expertise de la MIVILUDES et la transmission des sanctions ordinaires lorsqu'elles sont en lien avec des dérives thérapeutiques à caractère sectaire ;
- **la conduite d'une réflexion commune** afin d'élaborer des messages d'informations et des fiches pratiques, visant à informer les médecins et surtout à les alerter quant à l'utilisation de méthodes insuffisamment éprouvées pouvant exposer à un risque de dérives sectaires.

Sites internet :

MIVILUDES : www.derives-sectes.gouv.fr

CNOM :

www.conseil-national.medecin.fr/derives-sectaires-1256/

A propos de la MIVILUDES

La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), service du Premier Ministre, a pour mission d'observer et d'analyser le phénomène sectaire, de coordonner l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires, et d'informer le public sur les risques et les dangers auxquels il est exposé.

A propos du CNOM

Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, l'Ordre des médecins est chargé, par la loi, de veiller au maintien des principes de moralité, de probité, de compétence et de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine et au respect, par tous les médecins, des principes du code de déontologie médicale (prévu à l'article L.4127-1 du code de la santé publique). L'Ordre des médecins est garant de la qualité des soins offerts à la population.



Docteur
Jean-Pierre
BUCHER

Rédiger nos directives anticipées

Conférence-débat du 12 novembre 2015

Le 12 novembre dernier, l'association UFC QUE CHOISIR qui a passé une convention de partenariat avec l'Agence Régionale de Santé proposait une conférence-débat sur **les directives anticipées** (DA), en collaboration avec l'ASSP* à qui elle avait fait appel pour l'organisation, avec la participation des Drs Alexandre Pirollet, responsable de l'USP*, Président du Comité d'Éthique de l'Hôpital Fleyriat et Vianney Perrin, responsable de l'EMASP* et de l'OLFV* ainsi que de Mme Isabelle Lebey, juriste.

Dans une salle pleine d'environ 100 personnes dont une quinzaine de médecins, l'Ordre des médecins de l'Ain était représenté par son président le Dr Lacombe.

Après une simulation de prise en charge d'un malaise par le Dr Perrin et des exemples concrets de situations vécues en USP par le Dr Pirollet, une étude sur le projet de réforme de la loi Léonetti nous a été présentée par la juriste Mme Lebey.

Naturellement le but de la manœuvre était d'inciter les auditeurs à rédiger leurs DA et il était intéressant de voir, au nombre de questions posées par la salle, que la grande perplexité affichée devant cette question ne doit surtout pas être prise pour du désintérêt.

Rappelons que « ces directives anticipées indiquent les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de la limitation ou l'arrêt de traitement. » (art .L.1111-11 du Code de la Santé Publique)

Il y a ainsi deux raisons inséparables à la consul-

tation des DA : le fait qu'il soit envisagé un arrêt ou une limitation de traitements ajouté au fait que la personne n'est plus en état d'exprimer sa volonté.

Par définition, ces DA sont écrites à l'avance. Or il y a une différence entre l'époque où une personne est bien portante et celle où elle est malade.

Et il faudrait pouvoir donner assez d'informations concernant les souhaits et les valeurs prioritaires du patient, mais trop de précisions peuvent être tout aussi inappropriées que des directives trop générales.

Le médecin en tant que personne n'est pas plus à l'aise devant cette perspective. Le Dr Léonetti lui-même, auteur de la loi, reconnaît avoir attendu plusieurs années avant de les écrire. Pourtant tout sera fait pour encourager la personne **à demander à son médecin**, les informations et les explications médicales dont elle a besoin pour rédiger ses directives.

L'ASSP est disponible pour des séances gratuites de débat et d'explication avec les médecins qui le souhaitent, soit par l'intermédiaire d'une association de formation continue, soit en réunion informelle à la demande de petits groupes.

*ASSP = Association de Soutien aux Soins Palliatifs
56 rue Bourgmayeur 01000 Bourg en Bresse – tél 04 74 51 25 43 – courriel
jean-pierre.bucher@assp-soins-palliatifs.org

USP = Unité de Soins Palliatifs

EMASP = Equipe Mobile d'Accompagnement et de Soins Palliatifs

OLFV = Observatoire Local de Fin de Vie



Docteur
Bernard
BOCQUET

Rue Docteur Nodet

La rue Docteur Nodet s'étend du Nord au Sud, de la rue de la Basilique (place du Chanoine Rynois) jusqu'au passage à niveau de la voie ferrée Bourg-Ambérieu, elle est prolongée par la rue de la Corrierie vers Péronnas.

VICTOR naquit à Bourg-en-Bresse le 25 Juillet 1873. Il était le fils d'Amédée Nodet*, médecin, originaire de Villebois, et d'Antoinette Petetin de Bourg, ils eurent deux autres enfants. Victor fit ses études secondaires au Lycée Lalande, puis à l'école Bossuet à Paris. Il suivit son cursus universitaire à la Faculté de Médecine de Lyon. Il fut reçu au concours de l'Internat des Hôpitaux. Il soutint sa thèse de Doctorat sur « les agnosies et la cécité psychique ».

Il épousa Louise, une fille d'Emilien Cabuchet**, célèbre sculpteur Bressan. Ils eurent cinq enfants. L'un d'entre eux, le troisième, Charles-Henri* né en 1907, devint également un médecin célèbre dans sa spécialité de psychiatrie. Habitant à Bourg, dans un hôtel particulier au 13 de la rue Bourgmayer**, il fut rapidement un praticien renommé par la précision de son diagnostic. Il avait repris le cabinet de son père à son décès en 1905 ; il exerçait place Bernard (N° 21). Il fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu le 14 Mai 1903 en remplacement de son père Amédée. En 1914, il était affecté comme médecin-major à l'Hôpital de Saint-Dié ; mais en raison d'une santé fragile, il fut renvoyé à Bourg pour s'occuper jusqu'en 1918 du Service Médical de l'Hôpital Auxiliaire N°18, Hôpital-Dépôt de convalescents des nouvelles casernes de Bourg (appelées ensuite Casernes Brouet). Après l'armistice, il reprit son service à l'Hôtel-Dieu jusqu'au 7 Novembre 1922, date à laquelle il était nommé Médecin Honoraire pour services rendus. Au début de sa carrière, Il écrivit un ouvrage sur l'hygiène publique et sur les problèmes d'insalubrité de la ville de Bourg, avant de se livrer à sa passion qu'était l'histoire locale.



En effet, en plus de ses activités professionnelles, il se consacrait à l'histoire et l'art de sa ville natale. Il occupait ses loisirs à visiter le Monastère Royal de Brou, à consulter les archives, déchiffrer les manuscrits.

Il a rédigé plusieurs ouvrages et monographies dont « la valeur documentaire des manuscrits sur Brou », « les tombeaux de Brou », « les cloîtres de Brou », « l'église de Brou », « les vitraux de Brou, dans les vitraux de la région lyonnaise » ...

Son état de santé était précaire. Fréquemment souffrant, il diminua ses activités. Après une année de maladie, il décéda à l'âge de 50 ans, le 13 Août 1923. Il fut inhumé dans le caveau familial du cimetière de Challes.

Les édiles de la ville de Bourg décidèrent de lui attribuer le nom d'une rue pour ses activités médicales, mais aussi et surtout en raison de sa notoriété d'historien de l'art à Brou. La « rue Docteur Nodet » n'a jamais comporté de prénom car la Municipalité voulait honorer également son père Amédée*.



*Une famille de médecins

Son père :



***Dr AMEDEE NODET** né à Villebois en 1845. Il avait deux frères, Francisque, vétérinaire à Lagnieu et Joseph, pharmacien à Lyon-Vaise. Il exerça avec compétence et dévouement la médecine à Bourg. Il était contemporain du Docteur François Ebrard. A noter qu'il soigna pendant près de vingt-cinq ans Mère Tèreze, fondatrice des Sœurs Dominicaines garde-malades à Bourg, décédée à 64 ans en 1894. Il fut nommé médecin à l'Hospice de la Charité le 14 Mars 1874, puis médecin-chef de l'Hôtel-Dieu en 1891 suite au décès du Docteur Brevet. Il démissionna en 1903, remplacé par son fils Victor. Il mourut en 1905 à l'âge de 60 ans.

Son fils :



***Dr CHARLES-HENRI NODET** né à Bourg en 1907, appelé Charly par ses proches. Il exerçait dans sa maison natale, l'hôtel du 13 rue Bourgmayeur**. Il a occupé le poste de médecin-Chef de l'Hôpital Psychiatrique Saint-Georges pendant une trentaine d'années de 1939 à 1968. Il a été un des précurseurs de la psychiatrie moderne, adepte de l'approche thérapeutique par la psychanalyse. De noble prestance, il séduisait par l'aisance et la qualité de son propos. Il fut élevé au grade de Chevalier de l'Ordre National du mérite. Il mourut à 75 ans le 20 Mars 1982.



**Hôtel Cabuchet, 13 rue Bourgmayeur.

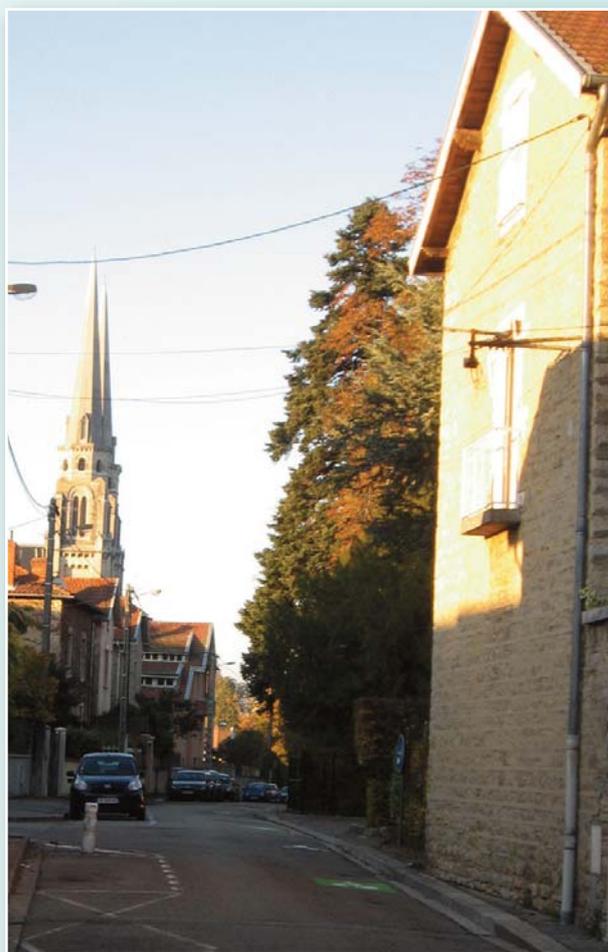
Appelé autrefois Hôtel de LORAS, il est inscrit à l'inventaire des monuments historiques (toiture, escalier intérieur, façade). Il a été construit au XVII^e siècle, puis aménagé et embelli par Louis-Marie Chossat, seigneur du Sougey, avocat à Bourg. Sa belle façade en pierres de taille, à deux étages, date de 1770. Sa large porte cochère à deux vantaux ouvre sur un vaste jardin bordé à l'ouest d'une orangerie qui servit d'atelier au sculpteur Cabuchet.



** **EMILIEEN CABUCHET (1819-1902)** vint habiter la demeure de son épouse Jeanne Frisquet (son domicile de la rue Clavagry ayant été détruit en 1895 lors de la Percée de l'avenue Alsace-lorraine). Il est connu pour ses célèbres sculptures, en particulier de Jean-Marie Vianney, curé d'Ars, de Vincent De Paul, curé de Châtillon-sur-Chalaronne, de Saint-Joseph (à l'église Notre-Dame de Bourg). Cette maison a eu pour locataires au XIX^e siècle Monsieur Doré, ingénieur des Ponts et Chaussées, (venu diriger pendant quatre ans les travaux du viaduc de Cize-Bolozon), père du célèbre peintre, illustrateur et graveur **GUSTAVE DORÉ (1832-1883)**, et Monsieur Claude Lagrange, notaire, dont le fils **ALBERT LAGRANGE (1855-1938)**, Dominicain (frère Marie-Joseph), de l'Ordre des Prêcheurs, fonda en 1890 l'Ecole biblique et archéologique de Jérusalem. A ce propos, on revient au Dr Charles-Henri NODET, dont l'un des trois enfants, Etienne, polytechnicien et dominicain, est actuellement enseignant-chercheur à l'Ecole biblique archéologique de Jérusalem.



Hôtel CABUCHET
13 rue Bourgmayer



Rue Docteur Nodet

Sources :

Bourg de A à Z Maurice BROCARD, Editions de la Tour Gile, 2000, 701 p.

Richesses touristiques et archéologiques de la ville de Bourg-en-Bresse, Département de l'Ain, Amis du Vieux Bourg. A.G.B. imprimerie, 2003, 314 p.

Soigner les poilus en Bresse pendant la Grande Guerre, Robert Philipot, p 47-100 ; Chroniques de Bresse N°7 ; 2014.

Victor Nodet, Docteur en Médecine et historien de l'art, Danielle Mantel, Le Progrès, 30/12/2003.

Marie-Térèse (Marie-Thérèse Faré), Marie-Claude Vandembeusche, A.G.B. imprimerie, 2010, 212 p.

Le Père Lagrange, de Bourg ... à Jérusalem. Jean Massonnet et Etienne Nodet, Atelier Graphique Bressan, 1990, 23 p.

Remerciements à Madame Geneviève NODET, cousine de Charles-Henri, pour les photos et la généalogie de sa famille.

Docteur Jacques BARADEL, spécialiste en médecine générale, retraité actif, cherche **successeur** en médecine générale. Exercice possible en cabinet indépendant ou en maison pluriprofessionnelle (4e cabinet médical) avec secrétariat. Cession gratuite des dossiers médicaux informatisés.
01430 MAILLAT / ST MARTIN DU FRESNE –
Haut Bugey, sortie 8 de l'A40,
entre Lyon et Genève, gare TGV.
Contact tél. 06.88.25.52.82. e-mail : dr.jbaradel@orange.fr

Docteur Bruno CREPET,
spécialiste en médecine générale,
propose un bureau pour un confrère
(avec secrétariat commun et salle d'attente),
situé au centre ville de BOURG EN BRESSE,
1 rue Notre Dame. Contact tél. 04.74.23.45.06.
e-mail : brunocrepet@yahoo.fr

A vendre plateau modulable de 150 m2 quartier Brou
dans immeuble de 1999, 1er étage, ascenseur,
accès handicapés, parking, équipement accueil,
réseau téléphonique, informatique,
fibre optique possible. 4 bureaux possibles +
2 pièces annexes, 2 WC, 2 garages, une cave.
Visite le samedi.
Contact : tél. 06.69.71.89.74.
courriel : dr.jp.tremolet@gmail.com

URGENT
La commune de MONTMERLE SUR SAONE
recherche 2 médecins généralistes.
Village de 3 900 habitants sur territoire
de 15 000 habitants. Situation exceptionnelle entre
LYON et MACON.
S'adresser au **Dr MARNEFFE, 04.74.69.40.33**
Projet de maison médicale.
Renseignements : Mairie, 35 rue de Lyon,
01090 MONTMERLE SUR SAONE
Courriel : contact@mairie-montmerle.fr

Postes de médecin scolaire
dans le département de l'Ain.
Contrat de 10 mois renouvelable.
Renseignements : Dr Madeleine
CHAISES au 04.74.21.29.28
ou madeleine.chaises@ac-lyon.fr

EHPAD de CHALAMONT
(80 lits) Recherche
PRATICIEN ATTACHE
EN MEDECINE GENERALE
Poste salarié à 0,6 E.T.P
S'adresser
à Monsieur NAVARRO.
Directeur EHPAD
de CHALAMONT (01320),
place de l'Hôpital.
Tél. 04.74.61.70.14.

Le Département de l'Ain
recrute
- un **médecin vacataire**
(60h/mois) à la Maison
Départementale des Personnes
Handicapées (MDPH).
- un **médecin temps plein** à la
Maison Départementale
des Personnes Handicapées
(MDPH) et du domaine
autonomie (APA).
- un **médecin de protection**
maternelle et infantile
à la Maison Départementale
de la Solidarité.
Renseignements : service
recrutement 04.74.50.37.34.
Candidature à adresser
à Monsieur le Président
du Conseil départemental
de l'Ain – Direction
des Ressources Humaines,
45, avenue Alsace Lorraine –
CS 10114 –
01000 BOURG EN BRESSE
Courriel : recrutement@ain.fr



La Commune de **TRAMOYES**
recherche 1 médecin généraliste.

Village de 1 700 habitants, à 19 kms de Lyon,
cadre agréable, services de proximité et transports.
Local neuf avec facilités d'installation.
Renseignements : Mairie de TRAMOYES
01390. M. H. Mercanti Maire. Tél.04.72.26.20.50.
Courriel : mercanti.h@gmail.com

L'Agence Régionale de Santé (ARS)

- informe de la tenue d'un registre informatisé
des **signalements de vol ou perte** de blocs
d'ordonnances, de cartes et de tampons
professionnels ou d'une falsification de documents.
- une fiche de déclaration ARS est disponible
sur le site internet :
<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Signalement-des-vols-pertes-e.111539.0.html>
Contact : Mme Françoise Prevosto,
Pharmacien inspecteur de santé publique.
Tél : 04.72.34.74.59.
ARS Rhône Alpes, 241 rue Garibaldi, CS 93383,
69418 LYON CEDEX 03
Courriel : francoise.prevosto@ars-sante.fr

**UNE JOURNEE
DE FORMATION
sur le SEPSIS GRAVE
est organisée**

par le CRURAL
(Collège des Réanimateurs
et Urgentistes
Rhône-Alpes).

**Vendredi 4 mars 2016
de 9h00 à 17h00**

A l'**IFSI** (Institut de Formation
en Soins Infirmiers)
Hôpital de Fleuriot.
Centre Hospitalier de Bourg,
900, route de Paris, BP 401,
01012 BOURG EN BRESSE
Cedex

Pour tous renseignements
et envoi du préprogramme
scientifique,
écrire ou téléphoner à
Mme le Dr Sandrine GAILLARD
(Présidente du CRURAL)
Tél. 04.74.45.41.84.

MERCI A TOUS
de la part de l'Association **AFEM**
Aide aux Familles et Entraide Médicale

Mme Evelyn Baradel
Déléguée de l'Ain pour l'AFEM



**Aide aux Familles et
Entraide Médicale**

168, rue de Grenelle
75007 Paris
Tél : 01 45 51 55 90
Fax : 01 45 51 54 78
e-mail : info@afem.net
www.afem.net





Docteur Abdolsamad Karagah (30.03.1921 – 05.02.2015)

C'est avec une vive émotion et une grande tristesse que nous venons d'apprendre le décès de notre confrère Abdolsamad Karagah, survenu le 5 février dernier, dans sa 94^{ème} année.

Né en Iran en 1921, Abdolsamad avait entrepris ses études de médecine à l'Ecole de Santé Militaire de Bordeaux, avant de rejoindre Lyon, où il se forma en pédiatrie. Rentré dans son pays natal qu'il chérissait, d'abord comme médecin militaire, puis praticien civil, il fut notamment pédiatre de l'ambassade de France à Téhéran. Il aimait raconter le plaisir et la joie qu'il éprouvait lorsqu'il lui arrivait d'accueillir, sur ses terres, certains de nos maîtres appelés en consultation pour des cas épineux. Il a d'ailleurs conservé des relations suivies avec la plupart d'entre eux.

Suite aux évènements survenus en Iran dans les an-

nées 1980, il fut contraint, non sans un déchirement, de quitter son pays pour se réfugier en France, sa seconde patrie et celle de son épouse. En janvier 1998, il reprit une activité professionnelle libérale dans un cabinet de pédiatrie à Divonne-les-Bains, où il exerça, avec rigueur et passion, jusqu'à sa retraite, prise en octobre 2004, à l'âge de 83 ans, alors même qu'il était, sans doute, le « doyen » des pédiatres français alors en exercice. Nous garderons, longtemps, le souvenir d'un confrère d'une rare élégance et d'une grande bonté.

Nous présentons à son épouse, qui est sage-femme, et à toute sa famille, nos plus sincères condoléances et les assurons de notre profonde sympathie.

Dr Bruno Racle



Docteur Jean Lafeuillade (01.03.1937 – 25.08.2015)

Le Docteur Jean Roger Lucien Lafeuillade est décédé le 25 août 2015 à Lavans-les-Saint-Claude. Notre confrère est né le 1er mars 1937 dans le Pas-de-Calais, à Hirson.

Il a fait ses études de médecine et soutenu sa Thèse de Doctorat à Marseille, le 15 décembre 1966.

Il n'a jamais exercé dans notre département mais le département du Jura à proximité du secteur d'Oyonnax, ce qui m'a permis de le connaître.

Il était désireux, dans son exercice, d'être très

proche de ses patients et l'homéopathie, qu'il exerçait avec bonheur, était une discipline qui répondait pleinement à ses attentes.

Il a pris sa retraite le 1er avril 2000 et s'était retiré à Oyonnax où il agissait bénévolement au centre d'accueil pour les réfugiés.

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins adresse à sa famille l'expression de ses sincères condoléances.

Dr Jacques Rasclé



Docteur Jean-Claude Boyeaux (17.01.1946 – 29.06.2015)

Nous sommes réunis pour entourer de notre sympathie la famille et les proches du Docteur Jean-Claude Boyeaux.

Né le 17 janvier 1946 à Nice, notre confrère a suivi son cursus universitaire à la Faculté de Médecine de Lyon, où il a soutenu sa thèse de Doctorat le 16 juin 1981.

Ensuite, il a entrepris une formation en Oto-Rhino-Laryngologie et obtenu le diplôme de spécialiste le 15 octobre 1984.

Il s'est installé l'année suivante à Bourg, en association avec ses confrères spécialistes en ORL.

Très vite, il s'est intéressé à l'étude et au traitement des vertiges.

Discret, de nature calme, il était connu des malades tant pour sa compétence que sa gentillesse. Ses confrères l'appréciaient pour ses qualités humaines et professionnelles. Son approche réservée, parfois teintée d'une note d'humour, entretenait une ambiance agréable. Ses associés témoignent de l'estime et de l'amitié qu'ils portent à leur collègue.

Malgré les difficultés consécutives à son état de santé dans les dernières années de son exercice, il a poursuivi courageusement, consciencieusement, la pratique de son activité jusqu'à sa retraite.

Le Docteur Boyeaux nous a quittés le 29 juin.

Madame, le Docteur Robert Lacombe, Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins, retenu à Belley, me charge de vous transmettre, ainsi qu'à vos enfants, à votre famille, à vos proches, ses condoléances attristées.

La communauté médicale honore la mémoire de son confrère.

Partageant votre peine et votre désarroi, nous vous assurons de notre compassion.

Dr Bernard Bocquet

Mon cher Jean-Claude,

La maladie, pernicieuse, a eu raison de toi ; pourtant tu t'es battu sans te plaindre, travaillant au-delà même des limites habituelles de la retraite, préoccupé par le devenir de tes patients...

Car ces patients, il faut en parler : c'étaient (et ce sont) les vertigineux, les instables, les fonctionnels quelquefois, les déprimés récidivistes, bref souvent les incompris de l'ORL ; ils avaient trouvé en toi non seulement un médecin au diagnostic précis et technique mais également et surtout un homme à l'écoute, calme, capable en quelques mots de les rassurer, moins intéressé par « le cas » qu'ils pouvaient présenter que par la personne humaine et le contexte familial sous-jacent.

Car tes qualités premières Jean-Claude, c'était ta droiture, ton humanité, ton sens aigu de l'amitié, ton caractère doux, toujours consensuel, trop lisse pourraient dire certains, si noble et si altruiste pourrais-je leur répondre.

En évoquant ta mémoire, je me rappelle bien sûr de nos premiers jours à Bourg où, place Bernard, tu étais venu rapidement m'épauler pour t'occuper de l'ORL médicale avant de nous accompagner avec Jean-Pierre Laydevant, aussi bien à la clinique qu'à l'hôpital.

Je voudrais dire à Josette et à ses enfants auxquels j'adresse toutes mes condoléances et toute ma tendresse que j'ai perdu un associé exemplaire mais surtout un ami.

J'associe à notre tristesse nos associés et surtout nos secrétaires dont je connais la sympathie et la compassion qu'elles pouvaient éprouver à l'égard de Jean-Claude et de sa famille.

Dr Jean-Laurent Costantini

Docteur Jean-Pierre Drevon



(09.12.1949 – 18.07.2015)

La communauté médicale a appris avec stupeur et tristesse le tragique décès par accident de son confrère le Docteur Drevon.

Jean-Pierre, Yves, Maurice, est né le 9 décembre 1949 à Lyon.

Il s'inscrivit à la Faculté de Médecine pour suivre son cursus universitaire et fut admis au concours de l'Internat des Hospices Civils en 1976. Il soutint sa thèse de Doctorat le 9 juillet 1981 (Étiologie et évolution des Hépatites chroniques, à propos de 80 cas).

Nommé Assistant des Hôpitaux – Chef de Clinique à la Faculté, il exerça dans le service de dermato-vénérologie du Professeur Colomb à l'Hôtel-Dieu de 1982 à 1985.

Qualifié spécialiste, il fût inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins de l'Ain en décembre 1985 pour exercer la dermatologie en clientèle libérale. Il a effectué des vacations de praticien attaché au Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse à partir de 2006.

Apprécié de ses patients et de ses collègues pour ses qualités professionnelles, il était soucieux de maintenir son niveau de compétence par une formation continue dans sa spécialité. Il cessa son activité libérale le 31 décembre 2014.

Passionné d'aviation, il y consacrait une grande partie de ses loisirs. Il se réjouissait de développer sa pratique au cours de sa retraite. Malheureusement, le drame survint le 18 juillet à l'Aérodrome « Terre des Hommes » lors du décollage de son ULM.

Le Président et les membres du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain saluent la mémoire de leur confrère et présentent à sa famille et à ses proches leurs condoléances attristées.

Dr Bernard Bocquet

En qualité d'amie et de Chef de Service de dermatologie de l'Hôpital Fleyriat, je tenais à remercier Jean-Pierre Drevon d'avoir accepté de venir m'aider à l'hôpital et de soutenir la dermatologie en pénurie, en augmentant son activité hospitalière malgré son départ à la retraite libérale.

L'équipe hospitalière et moi-même avons beaucoup apprécié tout ce temps passé avec lui.

Sa passion l'a emporté. Nous pensons bien à lui dans ce dernier voyage et nous soutenons sa famille.

Dr Marie-Charlotte Deroo-Berger

A Jean-Pierre Drevon,

C'est peu dire que ceux qui ont connu et apprécié Jean-Pierre Drevon ont été bouleversés par sa tragique disparition.

Pour nous, ses collègues dermatologues, Jean-Pierre Drevon était un être discret, confraternel, disponible, un peu secret mais doté d'un caractère bien trempé. Il avait un réel courage comme en témoignent ses goûts pour la course automobile (excellent pilote de formule 3000), l'aviation et autres activités à forte teneur en adrénaline !

Il avait un don exceptionnel pour l'art de la menuiserie, avait un joli coup de crayon et ne détestait pas, à l'occasion, à monter sur les planches pour y jouer la comédie. Au final, un parfait homme de goût...

Il repose dans le cimetière de Saint-Geoire-en-Val-daine, village qu'il aimait tant.

Nous ne l'oublierons pas.

Dr Daniel Jacquemier

Docteur Alexandre Béraud



(14.01.1928 – 08.11.2015)

Le 12 novembre 2015 fut un bien triste jour quand aux obsèques du docteur Béraud je me suis retrouvé dernier représentant du groupe médical de Meximieux à ses débuts.

Alexandre Béraud était né à Vaugneray dans le Rhône le 14 janvier 1928 et il suivit le cursus des études médicales à la faculté de Lyon et à la fin de celui-ci il intégra l'hôpital de Valence comme interne, il y rencontra Simone, infirmière qui devint son épouse et ensuite effectua une deuxième année d'interne à l'Hôpital d'Annecy avant de chercher un lieu d'installation.

C'est ainsi qu'il ouvrit un cabinet de médecine générale à la fin de l'année 1955 à Arlanc, village d'environ 1200 habitants dans le Puy de Dôme. La présence de deux médecins agés le plonge très vite dans le travail de jour mais surtout il assure beaucoup de gardes les nuits et les dimanches. Il y pratique une médecine rurale comme cela se faisait alors, visites, consultations, petite chirurgie, toujours proche de ses patients que sa présence et son dévouement rassurent et ce jusqu'en 1972, date à laquelle aspirant à une vie professionnelle partagée il profite de la recherche du groupe médical de Meximieux d'un successeur au docteur Pauq qui quittait la médecine libérale pour la médecine du travail. Son intégration fut facilitée par la connaissance qu'il avait de la région, il y passait ses vacances dans sa jeunesse, dans une maison de famille à Loyes et il fut ravi de compléter notre groupe médical. Il s'impliqua beaucoup dans la recherche d'un terrain central dans Meximieux et ensuite dans la construction d'un immeuble adapté à l'exercice de la médecine par quatre médecins en 1974 et le groupe a été inauguré en 1975. Il fut un confrère agréable, apprécié par sa patientèle, il profita d'un exercice qui donnait des plages de repos pour s'adonner à ses loisirs et pratiquer la pêche et la chasse. En 1989 il bénéficia du mica et prit sa retraite.

Son souvenir reste vivant dans la mémoire du groupe médical et mes pensées vont à Simone, son épouse, et à ses trois enfants et petits enfants, qu'ils trouvent ici le témoignage de ma sympathie attristée.

Dr Jacques Belpois

Permettez-moi, madame, de dire quelques mots, à double titre : au nom des médecins du département que je représente, en tant que président du Conseil départemental de l'Ordre, mais aussi en tant que voisin, les groupes médicaux de Lagnieu et Meximieux ayant une longue vie commune.

Lors de rencontres confraternelles, notamment lors de formations, j'ai eu quelques occasions de parler avec votre mari, de ses débuts en Auvergne, puis de son arrivée à Meximieux.

Médecin de famille, à activité généraliste, Alexandre, comme ses collègues de Meximieux et des communes voisines, a été par sa présence, son écoute, ses conseils, ses diagnostics, ses prescriptions, un SERVITEUR.

Serviteur de jour et de nuit.

Appartenant à une génération de médecins pour qui les gardes de nuit profonde (selon l'expression actuelle) fréquentes et les gardes de samedi et dimanche s'ajoutaient à des journées bien remplies, Alexandre Béraud a forgé le respect de la population, de ses patients.

L'âge de la retraite arrivé, la relation de confiance entre le médecin et le patient, fait place à une amitié construite tout au long des consultations, et aussi des rencontres hors du cabinet médical.

Je ne sais pas la part de responsabilité dans les décisions de trois membres de votre grande famille à rejoindre le monde médical, mais son exemple de proximité a sûrement été profitable à eux, comme à ses collègues.

Ce monde médical, dans notre secteur, demeure une famille, une confraternité, deux notions que votre mari a toujours encouragées.

Madame, que ce petit mot, tout simple, puisse vous assurer, à vous-même, à vos enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, de notre sympathie et du respect des médecins du département.

Dr Robert Lacombe

Mouvements de tableau

DE JUILLET À NOVEMBRE 2015

INSCRIPTIONS

- Dr Khedidja AKLOUCHI, sp. en GERIATRIE, exerce au CH du Haut Bugey à OYONNAX
- Dr Alexis AMBRUNN, sp. en ORL et CHIRURGIE CERVICO-FACIALE, exerce au CH de Fleuryriat à BOURG EN BRESSE
- Dr Koamigan-Evado AMOUSSOU, sp. en GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE, exerce au CH de BELLEY
- Dr Matilda BACHIYSKA-NICOLAS, sp. en MEDECINE INTERNE, exerce à l'Hôpital C.J. Ruivet à 01800 MEXIMIEUX
- Dr Mohammed BELKACEM, sp. en CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE, exerce au CH de BELLEY
- Dr Karima BENOUB, sp. en ANESTHESIE-REANIMATION, exerce au CH de Fleuryriat à BOURG EN BRESSE
- Dr Lucie BOUCHER, sp. en MEDECINE GENERALE, GEX, fait des remplacements
- Dr Sophie BRUN, sp. en CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES, exerce à MONTLUEL
- Dr Marie-Pascale CHEVALIER-SABATIER, qualifiée en MEDECINE GENERALE, a un statut de collaborateur médecin du travail à la MSA AIN RHONE
- Dr Florent CLAPPAZ, sp. en MEDECINE GENERALE, COLIGNY, fait des remplacements
- Dr Emilie DUPUPET, sp. en ANESTHESIE-REANIMATION, BOURG EN BRESSE, fait des remplacements
- Dr Agostino FAVIA, sp. en PATHOLOGIE CARDIO-VASCULAIRE, exerce au Centre Médical Europa à PREVESSIN MOENS
- Dr Luminita GAL, sp. en ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES, exerce au CH de Fleuryriat à BOURG EN BRESSE
- Dr Anne-Claire GIRARD, sp. en MEDECINE GENERALE, PONT DE VAUX, fait des remplacements
- Dr Alexandra GOATER, sp. en MEDECINE GENERALE, BOURG EN BRESSE, fait des remplacements
- Dr Rodica GRESOIU, qualifiée en MEDECINE GENERALE, s'est installée à BELLIGNAT
- Dr Catherine HAMEL, qualifiée en MEDECINE GENERALE, exerce au service départemental de PMI, BOURG EN BRESSE
- Dr Nadia HASSAOUI, sp. en MEDECINE GENERALE, s'est installée à la Maison de Santé de PONT D'AIN
- Dr Anne-Laure HEBERT-PONCET, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au CH de Fleuryriat, BOURG EN BRESSE
- Dr Ludivine HENRY, sp. en MEDECINE GENERALE, MIRIBEL, fait des remplacements
- Dr Berthe KAUPHY, sp. en RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE, BOURG EN BRESSE, fait des remplacements
- Dr Jean-Franck KAUPHY, sp. en ANESTHESIE-REANIMATION, exerce au CH de Fleuryriat, BOURG EN BRESSE
- Dr Antoine LAURIN, sp. en MEDECINE GENERALE, a débuté une collaboration libérale, TREVOUX
- Dr Teodora LEDEZEU, sp. en PEDIATRIE, exerce au CH du Haut Bugey, OYONNAX
- Dr Mathilde LEDOUX, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Hospitalier de Montpensier à TREVOUX
- Dr Stéphanie MARC-GEBELIN, sp. en MEDECINE GENERALE, BELLEY, fait des remplacements

- Dr Jocelyne MARTINOD, sp. en MEDECINE GENERALE, médecin scolaire au Lycée de BELLEY
- Dr Jean MATHIS, sp. en MEDECINE DU TRAVAIL, médecin salarié à SAINT MAURICE DE BEYNOST
- Dr Nicolae MIHU, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Psychothérapique de l'Ain à BOURG EN BRESSE
- Dr Hélène MONTEIRO, qualifiée en MEDECINE GENERALE, collaborateur médecin au Service de Santé au Travail de l'Ain, PERONNAS
- Dr Amandine PARNEY, sp. en MEDECINE GENERALE, MONTREVEL EN BRESSE, fait des remplacements
- Dr Marie PERRIN, qualifiée spécialiste en MEDECINE GENERALE, FEILLENS, fait des remplacements
- Dr André PIDOUX, sp. en MEDECINE INTERNE, retraité actif, exerce à l'EHPAD de LAGNIEU
- Dr Geanina PITIC, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre de Rééducation les Arbelles BOURG EN BRESSE
- Dr Charlene RIGOLLET, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce au Centre Psychothérapique de l'Ain à BOURG EN BRESSE
- Dr Flore SELIGNAN, sp. en MEDECINE GENERALE, collaborateur libéral du Dr Gilles SELIGNAN, MONTLUEL
- Dr Nicolas SICOT, sp. en MEDECINE GENERALE, exerce à la Clinique SSR, Château de Gleteins à JASSANS RIOTTIER
- Dr Catherine TABOURET, sp. en MEDECINE INTERNE, exerce au Centre Hospitalier de Fleuryriat, BOURG EN BRESSE

INSCRIPTIONS DE SOCIETE

- SELARL « CALLEJON ECHOGRAPHIE » (associée unique : Dr Muriel CALLEJON)
- SELARL « SEL CABINET OPHTALMOLOGIE DR HUGO CREPET » (associé unique : Dr Hugo CREPET)

MEDECINS RETRAITÉS CONSERVANT UNE ACTIVITE LIBERALE, SALARIEE OU HOSPITALIERE

- Dr Michel NEYRA, a pris sa retraite libérale le 01.07.2015
- Dr Pascale BEYNAT, a pris sa retraite libérale le 01.10.2015
- Dr Pascal BOUVET, a pris sa retraite libérale le 01.10.2015
- Dr Alain LASSERON, a pris sa retraite hospitalière le 28.10.2015

MÉDECINS RETRAITÉS AYANT CESSÉ TOUTE ACTIVITÉ

- Dr Henri BAUDRAND, a pris sa retraite salariée le 01.07.2015
- Dr Thierry DALMAS, a fait valoir ses droits à la retraite le 01.10.2015.
- Dr Michel YULZARI, a pris sa retraite libérale le 01.10.2015.
- Dr Hélène PRIGENT, a pris sa retraite salariée le 01.10.2015.

TRANSFERTS DE DOSSIERS - RADIATIONS

- Dr Marie ADAM – le 18.06.2015 pour le RHONE
- Dr Véronika CHIKOVA – le 25.06.2015 pour le RHONE
- Dr Marie-Laure SOLODKY – le 30.06.2015 pour le RHONE
- Dr Delphine MARTINEZ – le 20.07.2015 pour la REUNION

- Dr Crina-Esmeralda DRAGHICIU - le 31.07.2015 pour archivage au Conseil National
- Dr Aly PRINS - le 31.07.2015 pour archivage au Conseil National
- Dr Bernard PONS - le 04.09.2015 pour la CORREZE
- Dr Laurence LETOURNEUR - le 09.09.2015 pour le RHONE
- Dr Béatrice MOREL-THOMAS - le 09.09.2015 pour la CHARENTE MARITIME
- Dr Ghayas KASSEM - le 09.09.2015 pour le TERRITOIRE DE BELFORT
- Dr Jolanta MALECKA - le 14.09.2015 pour la DROME
- Dr Jalil HAROUZ - le 15.09.2015 pour la LOIRE
- Dr Olivier ROYET - le 17.09.2015 pour le JURA
- Dr Elise SAUVADET - le 19.09.2015 pour archivage au Conseil national
- Dr Marie-Hélène DESARMAGNAC - le 30.09.2015 pour le VAR
- Dr Christophe MARTIN - le 07.10.2015 pour la HAUTE SAVOIE
- Dr Charles Antoine WANG - le 09.10.2015 pour le RHONE
- Dr Agnès LUSSIGNOL - le 27.10.2015 pour le RHONE
- Dr Jean-Paul COLLIN - le 06.11.2015 pour le GARD

QUALIFICATIONS

Suite aux avis de la Commission nationale :

En médecine du Travail :

- Dr Gérard JOURDREN

De plein droit :

En médecine générale :

- Dr Nadia HASSAOUI
- Dr Anne-Laure HEBERT-PONCET
- Dr Charlene RIGOLLET
- Dr Ludivine HENRY
- Dr Anne Claire GIRARD
- Dr Stéphanie MARC-GEBELIN
- Dr Amandine PARNEY
- Dr Florent CLAPPAZ

En anesthésie réanimation :

- Dr Emilie DUPUPET

En médecine interne :

- Dr Catherine TABOURET

Qualifiés au vu des diplômes, attestations de conformité ou autorisation d'exercer la médecine en France :

En chirurgie orthopédique :

- Dr Mohammed BELKACEM

En gériatrie :

- Dr Kébidja AKLOUCHI

En gynécologie-obstétrique :

- Dr koamigan-Evado AMOUSSOU

En médecine générale :

- Dr Rodica GRESOIU

DECES

- Dr Abdolsamad KARAGAH décédé le 05/02/15
- Dr Jean-Claude BOYEUX décédé le 29/06/15
- Dr Jean-Pierre DREVON décédé le 18/07/15
- Dr Jean LAFEUILLADE décédé le 25/08/15
- Dr Alexandre BÉRAUD décédé le 08/11/15

Composition du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain

Membres du bureau

Président



Dr Robert LACOMBE LAGNIEU
Généraliste retraité

Président d'honneur



Dr Jacques RASCLE OYONNAX
Gynéco-Obst. retraité



CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS DE L'AIN

11, rue des Dîmes
01000 BOURG EN BRESSE

→ Tél. : 04 74 23 07 14

→ Fax : 04 74 24 61 31

→ E.mail : ain@01.medecin.fr

→ www.conseil-national.medecin.fr

1^{er} Vice-Président



Dr Hervé ARROULD BOURG EN BRESSE
Chirurgien-Orthopédiste

2^e Vice-Président



Dr Bernard BOCQUET BOURG EN BRESSE
Médecine Interne - retraité

3^e Vice-Président



Dr Loïc BIOT BOURG EN BRESSE
Anesthésiste réanimateur

4^e Vice-Président



Dr Claude ERRARD AMBÉRIEU EN BUGEY
Généraliste

Secrétaire Générale
Conseillère nationale



Dr Andrée PARENIN VILLEREVERSURE
Généraliste retraitée

Secrétaire Adjointe



Dr Marie-Françoise MASSON SEYER
St Denis les Bourg
Généraliste

Trésorier
Conseiller régional



Dr Jacques BARADEL MAILLAT
Généraliste

Trésorière Adjointe



Dr Monique PELLETIER BOURG EN BRESSE
Généraliste retraitée

Membres titulaires

- | | | |
|-----------------------|--------------------|-------------------------------|
| → Dr. Elodie BOIS | BOURG EN BRESSE | Gynécologue-Obstétricien |
| → Dr. Serge BRIQUE | BOURG EN BRESSE | Neurologue |
| → Dr. BRÜHIÈRE Jean | SAINT REMY | Gastro-Entérologue - retraité |
| → Dr. COUTURIER Guy | REPLONGES | Généraliste |
| → Dr. FOREST Gilles | AMBERIEU EN BUGEY | Chirurgien Vasculaire |
| → Dr. LEMAY Anne-Lise | MARBOZ | Généraliste |
| → Dr David MOURIESSE | ST-DENIS LES BOURG | Médecin urgentiste |
| → Dr. PIQUERAS Eric | BOURG EN BRESSE | Cardiologue |

Membres suppléants

- | | | |
|---------------------------------|----------------------|------------------------|
| → Dr. BARDINA Jacques-François | BOURG EN BRESSE | Psychiatre |
| → Dr. BOVE Michel | JASSANS RIOTTIER | Généraliste - retraité |
| → Dr. CAVAILLES Catherine | SAINT JEAN SUR VEYLE | Ana.path. - retraitée |
| → Dr. CHAFIQ Mohamed | OYONNAX | Gastro-entérologue |
| → Dr. DUFÉY Jean | OYONNAX | Gérialtre |
| → Dr. HERVE Guylain | BOURG EN BRESSE | Médecin Conseil |
| → Dr. ILLIANO Jean-Pierre | FERNEY VOLTAIRE | Généraliste - retraité |
| → Dr. JACQUET-FRANCILLON Sylvie | BOURG EN BRESSE | Médecin Territorial |
| → Dr. LA FAY Thierry | AMBERIEU EN BUGEY | Chirurgien |
| → Dr. LAZARD Eric | OYONNAX | Pédiatre |
| → Dr. NICOLAI Denis | BOURG EN BRESSE | Médecin du Travail |
| → Dr. POLICON Jean-Claude | SERRIERES DE BRIORD | Généraliste - retraité |

Désignation	Noms des représentants	Tél./fax/e-mail
Tribunal de Grande Instance BOURG EN BRESSE	Procureur de la République :	04.74.24.19.53 fax 0474.24.18.62
Commissariat de Police Rue des Remparts - BOURG EN BRESSE	Capitaine Raphaël POSSENTI	04.74.47.20.20
Direction Générale des Affaires Sociales (D.G.A.S) 10 rue Pavé d'Amour - BOURG EN BRESSE	Dr. Sylvie JACQUET-FRANCILLON	04.74.23.10.67 04.74.32.32.81 fax 04.74.32.33.33
Direction Territoriale Départementale de l'ARS (DT 01) 9 place de la Grenouillère 01012 BOURG EN BRESSE	Dr. Alain FRANÇOIS	04.72.34.74.00
Centre d'Accueil Permanent en Psychiatrie - C.A.P. ouvert 24 h /24 h Route de Marboz - BOURG		04.74.52.24.24 fax 04.74.52.24.54
S.D.I.S. – Sapeurs Pompiers 200 Av. Capitaine Dhonne – BP.33 01001. BOURG EN BRESSE Cédex	Dr Didier POURRET	04.37.62.15.28 fax 04.37.62.15.30 sssm.em@sdis01.fr
Réseau A.S.R.A. (Aide aux Soignants de Rhône-Alpes) 5, quai Jäyr - 69009 LYON	écoute téléphonique 24h/24/7jours/7 par médecins bénévoles	0805 62 01 33 fax 04.37.65.01.75. www.reseau-asra.fr
Agglo. Déchets médicaux 3 Av. d'arsonval – BP-8000 - 01008 BOURG Cédex		04.74.24.19.20
Antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage Rhône-Alpes	SITE DE LYON : Dr. Bernard BRUNET SITE DE GRENOBLE : Dr. Michel GUINOT SITE DE ST-ETIENNE : Dr. Roger OULLION	04.72.11.91.01 04.76.76.93.03 04.77.12.73.73
AVEMA 1, rue de la bibliothèque - 01130 BOURG EN BRESSE		04.74.32.27.12
Veille sanitaire de l'Ain		0 810 224 262
CPAM Professionnels de Santé		0 811 709 001
Consultation d'aide au sevrage tabagique 12 rue Pavé d'Amour – 01015.BOURG EN BRESSE	CPAM – Centre de médecine préventive (2ème étage) Consultation gratuite / Vendredi sur rendez-vous	04.74.45.84.45
Equipe Mobile d'Accompagnement et Soins Palliatifs - EMASP	Dr. Vianney PERRIN	04.74.45.45.00
Centre SALIBA Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie 15 boulevard de Brou - 01000. BOURG EN BRESSE		04.74.52.28.56 fax 04.74.22.30.59
Le Centre de Coordination en Cancérologie du département	Dr. Hubert ORFEUVRE Centre Hospitalier Fleuryriat - BOURG EN BRESSE	04.74.45.45.11
Médecine Scolaire Promotion de la Santé en faveur des élèves 7 av. Jean Marie Verne - 01000 BOURG	Médecin Conseiller Technique auprès de Mr. l'Inspecteur d'Académie de l'AIN	04.74.21.29.28 fax 07.74.32.06.07
Maison des Adolescents 12, bd Victor Hugo - 01000 BOURG 31 rue A. France - 01100 OYONNAX	Dr. Romain VALFORT Pédo-psychiatre	04.37.62.15.60 fax 07.74.25.04.57 contact@maisondesados01.fr
Centre d'Addictologie de l'Ain - A.N.P.A.A.A 01 Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Centre généraliste 114 bis boulevard de Brou 01000 BOURG EN BRESSE	Bourg en Bresse - Ambérieu en Bugey - Bellegarde - Belley Châtillon/Chalaronne - Jassans - Meximieux - Montluel - Oyonnax - St Genis Pouilly - St Maurice de Beynost - Thoissey - Trévoux - Villars les Dombes	04.74.23.36.61 fax: 04.74.23.02.27 anpaa01 @anpaa.asso.fr
Centre Education Diagnostique des Enfants de l'Ain (C.E.D.A'AIN)	Dr Sandra LOUIS	04.74.52.27.30
Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	Dr Bernadette DABOUT-NICOLAS	04.74.32.58.56. Bernadette.dabout- nicolas@cg01.fr